

QUELQUES PAGES SUCCINTES SUR LA CONSTRUCTION DE LA FOI

Cheikh Ismail Al Majdhoub



Traduction © [Ulas Abou Meryem], [2024].

Safahât fî binâ' al îmâne © [Ismail Al Majdhoub]

Préface

Parmi les bienfaits qu'Allah peut octroyer à un humain, la connaissance et le savoir. Bien que ces deux éléments soient parmi les plus importants des bienfaits après le bienfait ultime qu'est la foi donnée à ceux qu'Allah a élu.

Il est donc important pour le croyant sincère de maîtriser les éléments de sa foi et de la parfaire, pour adorer Allah avec savoir et non avec un mimétisme menant à sa perte dans la plupart des cas.

Parmi les bienfaits qu'Allah m'a octroyés, c'est le fait d'avoir pu m'asseoir et étudier auprès de notre honorable cheikh, le cheikh Ismail Al Majdhoûb.

Il nous a appris à avoir l'amour de transmettre la religion de notre seigneur, de manière concise pour que les débutants puissent s'élever dans cette noble science, en s'adressant à eux dans une forme qui leur convient. Car comme le dit l'adage arabe : « La nourriture des grands est un poison pour les petits. »

Combien de personne transmette la religion avec des formes qui ne conviennent pas à un large public, et qui ajoute de la complexité et difficulté inutiles avec comme conséquence la fuite de ces gens-là.

Constatant cela, notre cheikh a rédigé des ouvrages sur différentes thématiques visant à simplifier le savoir pour qu'il soit accessible à tous.

Nous sollicitant pour sa traduction en langue française, j'ai modestement répondu à cette demande, ne voulant pas décevoir et trahir la confiance accordée par notre cheikh.

Cet ouvrage explicite la croyance musulmane de façon simple, en alliant les preuves rationnelles succinctement avec les preuves scripturaires du Coran et de la Sunnah authentique.

Le texte et les notes de bas de page sont de l'auteur, sauf cas échéant, ou je préciserai que la note est un ajout de ma part. (cela sera indiqué à la fin de la note par [NDT])

Je demande à Allah qu'il accepte nos œuvres, en nous accordant la sincérité. Qu'Il accepte les œuvres de notre cheikh, lui accorde une longue vie dans son adoration, et ne nous prive pas de son savoir.

Qu'Allah secours nos frères et sœurs opprimés dans le monde, fasse miséricorde à nos défunts et nous fasse mourir sur la croyance authentique.

Ecrit le 17/09/2024 dans le Val de Marne (Banlieue Parisienne)

Ulaş Abou Meryem Al Kurdî

Biographie de l'auteur

Le cheikh Ismail Al-Majdhoub est le savant et juriste de Homs (Syrie). Il est l'un des érudits les plus influents dans la promotion des enseignements islamiques de cette ville honorée. Le cheikh Ismail est reconnu comme le rénovateur de la Sunnah à Homs, étant le premier parmi les savants contemporains à examiner les chaînes de transmission et à vérifier l'authenticité des narrations. Il est de formation de l'école Chaféite.

Sa naissance et son éducation :

Le cheikh Ismail est né à Homs en 1945. Son père, Al-Hajj Abdul Karim Al-Majdhoub (qu'Allah lui fasse miséricorde), était le muezzin de la mosquée Bilal Al-Habashi, où le cheikh Ismail a pris la relève en tant que prêcheur en 2002.

Al-Hajj Abdul Karim était un homme simple et pauvre, mais profondément attaché au savoir et à ceux qui le poursuivent. Il a élevé son fils dans un foyer modeste et discipliné, en lui inculquant la morale et l'amour pour Allah et son Messager, paix et bénédictions sur lui.

La mère du cheikh Ismail est décédée quand il était jeune, et il a été élevé par sa belle-mère, qu'Allah leur fasse miséricorde à tous deux.

Ses études et professeurs :

Le cheikh Ismail a étudié à l'Institut islamique Al-Fath à Damas et a été grandement influencé par son directeur de l'époque, le savant et éducateur cheikh Saleh Al-Farfour (qu'Allah lui accorde une grande miséricorde). Il a obtenu un diplôme en jurisprudence islamique de l'Université Al-Azhar en 1968.

Le cheikh Ismail dit souvent : « Lorsque j'ai obtenu mon diplôme universitaire, je me suis dit : maintenant commence réellement la quête du savoir, car le diplôme n'est qu'une clé. » Il se considère encore comme un étudiant en quête de connaissance.

Il a étudié auprès des plus grands savants et cheikhs de Homs, tels que le cheikh Muhammad Jandal Al-Rifa'i, le cheikh Mahmoud Junaid, le cheikh Ahmed Al-Ka'ka'h, le cheikh Abdul Fattah Al-Masdi, le cheikh Abdul Qadir Al-Khouja, le cheikh Taher Al-Rais, le cheikh Tayyib Al-Attâsi, et d'autres (qu'Allah leur fasse miséricorde).

L'un de ses maîtres, le grand savant cheikh Wasfi Al-Masdi, a dit : « Je me souviens encore du jour où Al-Hajj Abdul Karim est venu me voir avec son fils Ismail, en disant simplement : "Ce fils, je le consacre à Allah." Le cheikh Wasfi a ajouté : "Il l'a consacré à Allah, et Allah l'a accepté. Il était mon élève, et aujourd'hui, il est mon maître." »

Le cheikh Ismail a également été fortement influencé par les grands savants de Damas, tels que le cheikh Abdul Razzaq Al-Halabi et le cheikh Adeeb Al-Kallâs (qu'Allah les protège).

Le cheikh Ismail a enseigné dans plusieurs lycées publics, écoles de jurisprudence et instituts islamiques à Homs et ailleurs, y compris à l'Institut islamique Al-Fath. Son impact auprès des habitants d'Al-Bukamal (ville syrienne à la frontière avec l'Irak), où il a enseigné de 1977 à 1979, est largement reconnu et apprécié ; son influence sur eux a été profonde.

La journée du cheikh Ismail est remplie de conférences et de cours, publics et privés, dans les mosquées de Homs et de sa campagne. Il porte une attention particulière aux zones rurales, conformément aux conseils de son maître, le cheikh Abdul Fattah Al-Daroubi (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Le cheikh Ismail a étudié les grands textes de la jurisprudence, des hadiths, de l'exégèse (tafsir) et de la langue arabe, tels que « Al-Majmou' » de l'imam Al-Nawawi, « Al-Tashil » d'Ibn Juzayy, « Sharh Ibn Aqil » (qu'il a enseigné plusieurs fois), « Al-Mughni » d'Ibn Qudamah, les six livres de hadiths, « Al-Risala » de l'imam Al-Chafi'i, « Tafsir Al-Qurtubi », et bien d'autres. Il est véritablement une « université ambulante », répandant ses bienfaits partout où il se trouve.

Il est connu dans la ville de Homs comme étant le « petit imam Chafi'i »

Le cheikh Ismail est connu pour son calme, sa grande sagesse et sa clairvoyance. Il déteste les éloges et craint qu'ils ne mènent ses élèves à l'arrogance, répétant souvent à lui-même et à ses frères : « Je n'ai pas d'élèves ; j'ai des frères. »

Il a une apparence imposante et un regard perçant ; ceux qui le voient le respectent, et ceux qui le connaissent l'aiment.

Le cheikh Ismail a cinq enfants : quatre fils — Abdul Karim, Abdul Rahim, Abdullah et Muhammad Al-Fatih —, tous engagés dans l'étude du savoir. Il a également une fille, Fâtimah, qui détient un master en hadith et enseigne à l'Institut de jurisprudence islamique de Homs.

Ses ouvrages :

Le cheikh Ismail a écrit plusieurs ouvrages, dont :

1. « Al Moukhtâr min hilyati al abrâr » : son premier livre, un abrégé du Livre des Invocations de l'imam Al-Nawawi, avec des commentaires importants et précieux.
2. « Siqâyatou al qouloûb » : un petit livre qui traite de l'importance de l'invocation, avec des hadiths et leurs chaînes de transmission. Il le lisait tous les vendredis matin dans la mosquée Othmân bin `Affân, devant une grande assemblée.
3. « Résumé de l'Explication du Sahih Muslim de l'imam Al-Nawawi » : un projet qu'il espère accomplir pour faciliter l'accès à cet ouvrage aux étudiants de connaissance, afin qu'ils ne manquent pas ses bienfaits. La première partie, « Le Livre de la Foi », a été publiée, et il travaille sur les autres parties.
4. « Al Moukhtâr min kifâiyati al akhyâr » : après avoir étudié à plusieurs reprises « Suffisance des Justes » de l'imam Al-Hisni, il a jugé nécessaire de l'abréger pour qu'il soit plus accessible. Il en a publié la section consacrée aux actes d'adoration.
5. « Pages Fructueuses sur la Science de la Terminologie des Hadiths » : après avoir mené de nombreux cours sur cette science essentielle, il a compilé des pages enrichies de commentaires utiles et d'exemples importants pour les étudiants.
6. « Les Fondements et l'Ethique du Désaccord »: le désaccord est un phénomène naturel et sain dans les sociétés civilisées. Tous les désaccords ne sont pas mauvais tant qu'ils ont leur place dans l'Islam. Ce livret aborde les principes fondamentaux et les fondements du désaccord.
7. « Moukhtasar al majmou` » de l'imam Nawawî, en 4 tomes, un livre de jurisprudence comparé, ayant comme base l'école Chaféite.

Et d'autres livres dont celui-ci traduit entre vos mains.

Je prie Allah de préserver le cheikh Ismail et de lui accorder une bonne santé.

بسم الله الرحمن الرحيم

Introduction

Louange à Allah, qui a éclairé les cœurs de Ses bien-aimés avec la lumière de la vérité et les a guidés sur Son droit chemin. Paix et salut sur notre maître Muhammad, qui nous a laissés sur une voie claire, dont la nuit est aussi claire que le jour, et dont seul celui qui est voué à la perdition s'en écarte.

Ensuite, il est important de souligner que le savoir de la croyance correcte est l'un des aspects les plus importants de la connaissance¹, et que la méconnaissance en matière de croyance est l'un des plus grands dangers et des plus graves ignorances².

Après avoir observé que de nombreux musulmans pratiquent leur religion sans une compréhension claire de celle-ci (lié à un suivisme aveugle), j'ai voulu contribuer à ce domaine avec un livre qui clarifie les bases de la foi et de la croyance. Ayant écrit un livre qui était en quelque sorte long avec ses commentaires bénéfiques ainsi que les ajouts nécessaires, j'ai décidé d'en prendre les éléments les plus importants pour en faire un ouvrage simple à la lecture et compréhension.

Je souhaite que ce livre soit une aide pour ceux qui cherchent à comprendre la foi correcte, afin qu'ils soient fermement ancrés dans leur religion.

Je prie Allah qu'Il accepte ce livre et qu'Il en fasse bénéficier ceux qui le liront.

Ce texte sera, si Allah le veut, proche de la méthodologie des Compagnons du Prophète ﷺ, des Tâbi'în (leurs successeurs) et des savants réformateurs, sans complexité inutile.

¹ La connaissance de la foi authentique permet à l'humain d'avoir un regard correct sur sa propre âme, l'univers et sa vie, car il observe avec un regard authentique dont Allah l'a singularisé : C'est la raison éclairée par la lumière du Saint Coran.

² De part cette ignorance, l'humain ignore tous des réalités de son âme, de la sagesse qu'implique sa présence ici-bas, en ignorant le sens de la vie humaine et vouant sa perte ici-bas et dans l'eau delà.

Je m'efforce également de m'éloigner des débats philosophiques, de la scolastique et de la logique grecque, tout en évitant les questions inutiles que l'homme n'aura pas à rendre compte le Jour du Jugement.

J'ai intitulé ce livre : « quelques pages succinctes sur la construction de la foi ».

Chapitre 1 : Définition de la science de la croyance et explication de ses caractéristiques

La science de la croyance

La science de la croyance (al-'Aqida) est la science qui permet de connaître les croyances religieuses transmises par le Prophète Muhammad, et ceci à travers des preuves claires et certaines.

Les caractéristiques de la croyance islamique

- 1- **Conforme à la nature humaine** (Fitra)³
- 2- **Simple et facile à comprendre**. Loin de toute complexité, chacun, même ceux qui ont peu de connaissances, peut la comprendre. Les érudits peuvent en apprécier la profondeur et la grandeur.
- 3- **Basée sur des preuves** et une persuasion intellectuelle et scientifique.
- 4- **Elle instaure une relation profonde entre le croyant et son Seigneur**, lui permettant d'atteindre des sentiments élevés de sérénité, de fierté, de force, d'excellence, tout en cultivant l'humilité et l'altruisme.

Points d'éclaircissements

1^{er} point : L'islam est une religion de connaissance et de preuves

L'une des caractéristiques de notre religion est qu'elle est une religion de connaissance et de preuves. Chaque aspect de cette religion est basé sur les preuves les plus claires et les arguments les plus évidents, ce qui permet au croyant d'avoir une vision éclairée de sa religion et de

³ C'est la nature originelle (le logiciel) sur laquelle chaque humain a été créé, qui lui permet s'il le préserve de reconnaître la présence de son Seigneur. L'altération de cette nature éloigne le serviteur de Son Seigneur [NDT]

convaincre toute personne objective. Cette caractéristique distingue ceux qui suivent véritablement le Prophète d'Allah. Comme il est dit dans le Coran :

« *Voici mon chemin, j'appelle à Allah en toute clairvoyance, moi et ceux qui me suivent. Gloire à Allah ! Et je ne fais pas partie des polythéistes* » (Sourate Yûsuf, verset 108).

2^{ème} point : L'importance de l'intellect dans l'islam

L'un des plus grands aspects du Coran est qu'il met en évidence une caractéristique fondamentale de l'homme : l'intellect. Voici quelques manifestations de cette importance :

- Il relie les responsabilités religieuses à l'intellect ; ainsi, celui qui est doté de raison est tenu de respecter les obligations religieuses, tandis que celui qui en est privé n'est pas responsable de ses actions.
- Il interdit aux musulmans de dire ou de faire quoi que ce soit sans avoir de connaissance claire et fondée. Allah dit : « *Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.* » (Sourate Al-Isra, verset 36)
- Il considère que négliger l'intellect est une déchéance de la dignité humaine. Allah dit : « *Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer : ils ont des cœurs avec lesquels ils ne comprennent pas, des yeux avec lesquels ils ne voient pas, des oreilles avec lesquelles ils n'entendent pas. Ceux-là sont comme des bestiaux, voire plus égarés encore. Tels sont les insouciantes.* » (Sourate Al-Araf, verset 179)

3^{ème} point : Clarification des moyens d'acquisition de la science et de la connaissance

Il y a eu beaucoup de personnes qui se sont exprimées sur des sujets de religion et de la vie sans suivre une méthodologie scientifique, ce qui a conduit à une ignorance complexe et à des conceptions erronées dans de nombreux domaines. Alors, quelles sont les voies par lesquelles l'homme peut acquérir des connaissances ?

Les moyens d'acquisition de la connaissance pour l'être humain sont au nombre de trois :

1. **La raison saine**
2. **Les sens sains**
3. **Le témoignage véridique**

Chacun de ces moyens permet d'acquérir des connaissances qui ne peuvent être obtenues par un autre.

Par la raison, nous comprenons les réalités intelligibles dont l'esprit déduit la véracité.

Par les sens, nous comprenons les réalités perceptibles : ce que nous voyons, entendons, goûtons, et ainsi de suite.

Par le témoignage véridique, nous apprenons des réalités qui nous sont cachées.

4^{ème} point : L'inspiration et les rêves pieux ne produisent pas de connaissance

Certaines personnes se sont appuyées sur des moyens non scientifiques dans certains aspects de leur vie, ce qui les a menées à l'égarement. L'un de ces égarements est la croyance que l'inspiration ou les rêves pieux peuvent être utilisés comme source de connaissance. Cette croyance s'éloigne du méthodisme scientifique confirmé par le Coran et la Sunna.

Allah dit : « *Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.* » (Sourate Al-Isra, verset 36)⁴

⁴ Les savants musulmans ont compris le danger de s'appuyer sur l'inspiration ou les rêves pour acquérir des connaissances et ont averti contre cela dans leurs ouvrages. Par exemple, dans son livre **Al-Aqida An-Nasafiyya**, l'auteur souligne que « l'inspiration n'est pas une source de connaissance pour affirmer la véracité d'une chose chez les gens de la vérité ». De même, l'imam Al-Subki a dit dans son livre **Jam' Al-Jawami'** : « L'inspiration n'est pas fiable pour une personne qui n'est pas infallible, car ses pensées peuvent ne pas être dignes de confiance. »

(Référence : **Al-Bannani sur Jam' Al-Jawami'**)

As-Sarkhasî dit dans son livre **Al Mabsûl** 16/133, Al Kâsânî dans son livre **badâ'i' u as-sanâ'i'** 6/269 ainsi qu'Ibn Noudjaym dans son livre **Al Bahr ar-Râ'iq** 7/93 : « **Celui qui s'appuie sur les inspirations, verra son témoignage rejeté !** »

Le maître Zakariyyâ al-Ansârî dans son livre **loubb al usûl** 118 : « Ce qui se rapproche des inspirations, ce sont les rêves. Celui qui voit le Prophète ﷺ dans son rêve qui lui ordonne ou interdit une chose, n'a pas le droit de s'appuyer sur cela, car on ne peut le vérifier. Bien que celui qui le voit, l'a réellement vu.

5^{ème} point : Notre foi en l'invisible est fondée sur une méthodologie scientifique

La foi véritable du musulman dans les aspects de l'invisible repose sur une méthodologie scientifique. En effet, lorsque le croyant construit sa foi en Allah, en Son Messenger ﷺ, et dans le Coran sur des preuves rationnelles et des arguments clairs, cela signifie que sa foi dans les réalités invisibles qui nous sont rapportées par le Prophète et dans le Coran s'appuie également sur une méthode scientifique.

Par exemple, lorsque les polythéistes de la Mecque sont venus voir Abu Bakr (qu'Allah l'agrée) et lui ont dit que son compagnon Muhammad ﷺ prétend avoir été transporté cette nuit au Masjid Al-Aqsa [à Jérusalem] et en est revenu, Abu Bakr leur répondit : « A-t-il réellement dit cela ? » Ils répondirent : « Oui ».

Il dit alors : « **Si Muhammad a dit cela, alors c'est certainement vrai.** » Ils lui demandèrent : « Tu crois qu'il a fait ce voyage et qu'il est revenu en une seule nuit ? » Il répondit : « **Je le crois pour des choses plus extraordinaires encore, je le crois quand il dit que la révélation lui parvient du ciel matin et soir.** » C'est ainsi qu'Abu Bakr a reçu le surnom de "As-Siddiq" (le véridique). (Al hâkim 3/65 qui l'authentifia et dont adh-Dhahabî confirma.)

Cette conviction en l'invisible de la part d'Abu Bakr (qu'Allah l'agrée) est une approche scientifique, fondée sur sa connaissance de la prophétie de Muhammad ﷺ et de son infaillibilité.

6^{ème} point : Il n'y a pas de fondement pour les questions de l'invisible en dehors de la révélation

Celui qui s'appuie sur autre chose que la révélation pour les questions liées à l'invisible s'éloigne de la religion d'Allah et des principes scientifiques, car seul Allah connaît l'invisible. Allah dit : « *Ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.* » (Sourate Al-Isra, verset 36)

Il dit également : « *Dis : Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'invisible, à part Allah.* » (Sourate An-Naml, verset 65)

Chapitre 2 : La foi dans sa globalité et dans ses détails

La foi globale

La foi acceptée par Allah et pour laquelle Il récompensera Ses serviteurs par le paradis éternel est celle exprimée dans la double attestation de foi : « **Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et Muhammad est le messager d'Allah.** »

De la double attestation de foi découle les piliers de la foi. Le Messager d'Allah ﷺ les a explicités lorsqu'il fut interrogé sur la foi en disant : « **C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais.** » (Muslim/8).

On rattache à ces deux (l'attestation de foi et les 6 piliers de la foi), la foi en tout ce qui a été cité par le Messager d'Allah ﷺ par le biais de la révélation divine, incluant les informations relatives à l'invisible, les règles religieuses, mentionnés dans le Saint Coran ou dans les Hadiths authentiques.

Lorsque l'humain prononce **les deux attestations** en conformité avec ce que son cœur consent, soumis à Allah, ayant la conviction de la véracité de tout ce qui a été apporté par le Messager d'Allah ﷺ, tout en mourant sur cela, fera partie des croyant demeurant éternellement au Paradis, honoré par la Satisfaction d'Allah exalté soit-Il.

La foi dans ses détails

Nous développerons la foi dans ses détails en partant de ce qu'a exprimé le Prophète ﷺ : "**C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais.**"

Le premier pilier : La foi en Allah uniquement

Ce pilier comporte 3 points :

1^{er} point : La foi en Dieu est innée et évidente

La foi en l'existence d'Allah et en Son unicité est une vérité **innée (fitra)** et **évidente**.

Quant au fait qu'elle soit **innée**, Allah dit : « *Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes* » (Sourate Ar-Roûm, 30 :30). Le Messager ﷺ a dit : « **Tout enfant naît sur la disposition naturelle (fitra).** » (Al Bukhârî 1316/ Muslim 2658)

Parmi les apparitions de cette nature originelle innée, lors des moments de difficultés et grandes épreuves, l'humain – même le polythéiste – a tendance à se réfugier auprès d'Allah en espérant le salut. Allah dit : « *Puis quand le malheur vous touche, c'est Lui que vous implorez à haute voix. Et une fois qu'Il a dissipé votre malheur, voilà qu'une partie d'entre vous se mettent à donner des associés à leur Seigneur.* » (Sourate An-Nahl, verset 53-54)

Quant au fait qu'elle soit **évidente**, lorsque l'être humain doué de raison voit une fabrication petite ou grande, même la plus insignifiante qui soit, sait de manière évidente et intuitive qu'il a un fabricant. Il ne s'interroge donc pas sur l'existence de celui-ci. S'il était amené à le faire, il serait alors suspecté au niveau de son intellect et de sa raison et connu comme étant quelqu'un à qui il manque un équilibre dans sa pensée.

2^{ème} point : Les preuves et arguments rationnelles sont le socle de la foi en Allah

La nature innée peut parfois être corrompue, et l'ignorance et les passions peuvent masquer les évidences. C'est pourquoi il est nécessaire pour une personne d'avoir des preuves rationnelles et une base scientifique pour protéger sa nature innée de la foi en Dieu et la renforcer. Le Coran suit cette méthode en appelant les gens à réfléchir et à méditer pour parvenir à la protection de la foi innée en Allah et à la certitude par des preuves claires.

Par exemple, dans ce verset : « *Votre Dieu est un Dieu unique. Pas de divinité en dehors de Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.* » (Sourate Al-Baqara, verset 163)

Après avoir mentionné l'unicité de Dieu et quelques-uns de Ses attributs, le verset poursuit en appelant à la réflexion à travers des arguments clairs, qui mènent à la croyance en Allah et à la reconnaissance de Sa grandeur par l'intermédiaire de la réflexion liée à Sa création :

« *Dans la création des cieux et de la terre, l'alternance de la nuit et du jour, le vaisseau qui vogue en mer, chargé de choses profitables aux hommes, l'eau qu'Allah fait descendre du ciel et par laquelle Il rend la vie à la terre après sa mort, répandant des animaux de toutes espèces, le changement des vents et les nuages assujettis entre le ciel et la terre : [il y a là] des signes, certes, pour des gens qui raisonnent.* » (Sourate Al-Baqara, verset 164)

Ceci une méthode générale du Coran, et ses exemples sont nombreux. J'invite le lecteur à méditer les premiers versets de la sourate An-Nahl, tant d'un point de vue de la raison que de la spiritualité, afin qu'il trouve des lumières grandioses qui éclairera sa raison et remplira son cœur en le vivifiant des rayons de foi. La raison du croyant ne pourra que percevoir la Grandeur des Grâces Divines.

Il trouvera dans les débuts, l'appel des messagers à la foi en Allah l'Unique, avec des preuves qui mettent en évidence les caractéristiques grandioses d'Allah et qui appellent à réfléchir sur Sa Grandeur à travers Sa création des cieux, de la terre, de l'homme et de ce qu'Il lui a accordé parmi les animaux. La pluie, les plantes, les fruits ainsi que l'alternance du jour et de la nuit, du soleil et de la lune. Il sera mention de la stabilisation de la Terre par des montagnes, ainsi que leurs relations avec les rivières. Tout cela met en avant l'intérêt porté à l'Humain en lui rappelant Ses Faveurs et Sa Miséricorde.⁵

3^{ème} point : La connaissance des attributs de Dieu

La connaissance des attributs de Dieu est accessible à tous, à savoir que l'on sait qu'Allah est unique, sans associé, et qu'Il est parfait dans Ses attributs, exempt de tout défaut. Cependant, cette connaissance doit être approfondie en s'appuyant sur les révélations du Coran et de la Sunna.

⁵ Les versets coraniques éveillent et poussent à la réflexion dans la création divine pour connaître Son unicité, sa Grandeur, tout en lui rappelant Ses bienfaits énormes. L'humain se rappelle ainsi qu'il a besoin de Son Seigneur, qu'il est indigent, et c'est vers Lui qu'il retournera. On doit prendre conscience de ce volet de la foi qui doit nécessairement accompagner les connaissances des arguments et preuves.

La voie de la connaissance des attributs divins

Les attributs d'Allah peuvent être connus de deux manières, qui se complètent l'une et l'autre :

Premièrement : L'observation et la réflexion sur les créations d'Allah

Deuxièmement : La révélation avec laquelle est venu le Prophète ﷺ de la part d'Allah.

Quant à la première : La création prouve non seulement l'existence d'un Créateur, mais elle témoigne également de Ses attributs. Par exemple, en observant une machine complexe, on peut déduire les compétences et attributs de son inventeur. De la même manière, en contemplant notre propre création et les créations divines autour de nous, on parvient à Allah, en comprenant la grandeur des attributs d'Allah, ainsi que notre extrême indigence et besoin envers Lui.⁶

Quant à la deuxième : Cette voie renforce et ajoute de la connaissance sur les attributs divins, avec la réalisation par ce biais de l'illumination de la foi dans le cœur, en préservant celui-ci, ainsi que la raison de toute déviance.

La meilleure voie est d'apprendre à connaître Allah à travers la lumière du Noble Coran et la guidée de Son Messager ﷺ, qui ne parle pas sous la passion, mais bien à travers une révélation qui lui est révélé.

Les fondements pour connaître les attributs de Dieu

Afin que notre foi soit proche de celle des premiers croyants et des premières générations, il est essentiel de comprendre les bases sur lesquelles ils ont bâti leur connaissance.

Ces fondements sont les suivants :

1. Croire en ce qui a été révélé par le Coran et la Sunna concernant les attributs de Dieu

⁶ Chaque génération doit avoir ce type de méditation en fonction de son époque et ce qu'Allah a permis de connaître et en a facilité l'accès à l'humain qui peut se plonger dans les secrets de la création. Il obtiendra des résultats splendides lié à la foi, ainsi qu'une plus grande connaissance de la magnificence de Son Seigneur. Le Coran s'adresse donc à chaque génération, et époque.

Nous acceptons ce qui est confirmé par la révélation divine, et nous nions ce qui en est rejeté.⁷

2. **Reconnaître notre incapacité à comprendre pleinement la nature des attributs divins**

Tout comme il est impossible de saisir la réalité de l'essence de Dieu, il nous est également impossible de comprendre la véritable nature de Ses attributs. Allah dit : « *Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait l'être.* » (Sourate Al-Hajj, verset 74)

3. **Affirmer que Dieu est exempt de toute ressemblance avec Ses créatures**

Il n'y a rien qui ressemble à Allah, que ce soit dans Son essence ou dans Ses attributs. Allah dit : « *Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.* » (Sourate Ach-Choura, verset 11)

4. **S'en tenir à la méthodologie du Coran, en évitant la philosophie et les raisonnements spéculatifs.⁸**

5. **Éviter les débats stériles sur les attributs d'Allah⁹**

⁷ En d'autres termes, nous affirmons tout ce que le Coran et la Sunna attribuent à Allah et nous nions ce que ces textes sacrés nient à Son égard. [NDT]

⁸ Nous devons suivre la voie tracée par le Coran et la Sunna pour comprendre les attributs de Dieu, et ne pas chercher à expliquer ou interpréter ces attributs en nous appuyant sur des arguments philosophiques ou des spéculations intellectuelles. [NDT]

⁹ Il est important de ne pas se perdre dans des discussions vaines ou des polémiques concernant les attributs divins. Nous devons nous en tenir à la simplicité de la foi des premiers croyants et ne pas chercher à surinterpréter les textes religieux. [NDT]

C'est ainsi qu'on procède les Savants des premières et dernières générations. At-Tirmidhî évoque concernant les attributs divins : « **Nous y croyons totalement, sans s'imaginer, sans demander « comment ». Tout ce qu'Allah s'est attribué dans Son livre, son explication en est sa lecture et le silence les concernant. Cela est rapporté de l'imam Mâlik ibn Anas, Soufyân ibn 'Uyaynah, Abdullâh ibn Al Mubârak qu'Allah leur fasse miséricorde. Ils sont tous dits au sujet de ces hadiths : « Lisez-les tel quel sans comment ». » At-Tirmidhî dit : « C'est l'avis des gens de science de la sunnah. »** (Sunnan Tirmidhî/ Chapitre de la Zakât/ Section Mérite de la Sadaqah)

On ajoute qu'il faut s'éloigner de l'interprétation. Notre modèle est celui des salafs (pieux prédécesseurs), tout en évitant de considérer toute interprétation comme une innovation ou déviance :

Quant à l'interprétation des gens suivant leurs passions, en s'opposant à ce sur quoi était le Prophète ﷺ, ses compagnons, et les suivants, n'est que pur égarement.

Quant à certaines interprétations rapportées des pieux prédécesseurs, il n'y a pas de mal, comme :

1- La parole de l'imâm Al Bukhârî dans son authentique : « *Toute chose doit périr sauf Sa Face* » **sauf Son Royaume. On dit : Tout sauf ce qui a été œuvré pour la Face d'Allah.** »

Croire en les attributs de Dieu révélés par la révélation

Après avoir établi ces principes et bases, il est temps de considérer ce que le Coran et la Sunna révèlent à propos des attributs d'Allah afin d'éclairer nos connaissances sur les attributs de Notre Seigneur, nos cœurs ainsi que la connaissance présente dans notre esprit.

Je commence par l'élément le plus important sur lequel se sont concentrés les prophètes, qui est l'appel de leurs peuples à l'unicité (tawhîd) d'Allah.

Allah dit : « *Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc* ». (Sourate Al Anbiyâ, verset 25)

Et leur appel a été le même : « *Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui.* » (Sourate Al A`râf, verset 59)

C'est pour cette raison que le sous chapitre sur l'unicité sera plus long que les autres au sujet de Ses autres attributs, exalté soit-Il.

L'unicité de Dieu

Dieu est l'unique divinité et il n'y a pas d'autre dieu que Lui. Il est le seul à être digne d'adoration, et personne ne mérite d'être adoré en dehors de Lui.

Nous discutons de cet attribut sous deux aspects :

Le premier aspect : Allah, glorifié soit-Il, est le seul créateur, possesseur de toute chose, et Il est Celui qui se suffit à Lui-même tandis que toute chose a besoin de Lui. Entre Ses mains réside la souveraineté de toute chose. Il est Celui qui gère tout dans cet univers, nul ne peut repousser Son jugement ou contester Son décret.

Le deuxième aspect : cet aspect découle inéluctablement du premier : Il est, glorifié soit-Il, le seul qui mérite l'adoration, et nul autre ne mérite d'être adoré, car Il est le seul qui mérite

-
- 2- La parole de l'imam At-Tabarî dans son Tafsîr : « *« alors qu'Allah, derrière eux, les cerne de toutes parts » de part leurs œuvres, qu'Il dénombre, car rien de Lui échappe, et Il rétribuera chacun* »
 - 3- La parole d'Ibn Kathîr dans son Tafsîr : « *« Pas de conversation secrète entre trois sans qu'Il ne soit leur quatrième, ni entre cinq sans qu'Il n'y ne soit leur sixième, ni moins ni plus que cela sans qu'Il ne soit avec eux, là où ils se trouvent. » c'est-à-dire il a une grande connaissance les concernant. Il Entend leurs paroles, leurs secrets et discussions secrètes. Il a été rapporté par plus d'un le consensus que cet accompagnement est un accompagnement par Son Savoir.* »
 - 4- La parole de l'imâm Ahmad dans le Tafsîr de la parole d'Allah « Et Ton Seigneur viendra » **c'est-à-dire la récompense de Ton Seigneur** (Al Bidâyah wa an-Nihâyah ; 10/327)

véritablement d'être adoré. Il est le seul à détenir le pouvoir législatif et permet ce qui est licite et interdit ce qui est illicite.

À Lui seul revient l'obéissance absolue, et il n'y a pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance à Allah. Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre sont Ses serviteurs faibles, et Il n'y a personne en qui l'on peut se fier ou placer sa confiance en dehors de Lui.

Allah dit : « *Dis : « Me commanderez-vous d'adorer autre qu'Allah, Ô ignorants ? » »*

[Sourate Az-Zoumar, verset 64].

Allah dit : « *Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ? » – Dis : "Allah me suffit : c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui »* [Sourate Az-Zoumar, verset 38].

Le Coran nous a appris ces deux aspects de l'unicité à travers de nombreux versets, et Il a résumé cela dans la sourate que nous récitons à chaque unité de prière, qui est la plus grande sourate du Coran.

Il nous rappelle le premier aspect dans les versets suivants : « *Louange à Allah, Seigneur de l'univers. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution.* » (Sourate Al Fâtiha, verset 2-4)

Et Il nous rappelle le second aspect dans les versets : « *C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés.* » (Sourate Al Fâtiha, verset 5-7)

Arrêtons-nous aussi sur d'autres versets du Coran, afin qu'ils illuminent nos cœurs et nous mènent à la certitude fondée sur la preuve et l'argument.

L'harmonie et l'ordre de l'univers immense, avec la diversité des créatures et la différence dans leurs agencements, indiquent aux gens doués d'intelligence que ces créatures ont un Créateur unique qui les a créées et les dirige avec sagesse comme Il le veut.

Allah dit : « *Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui ; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créés et certaines seraient supérieures aux autres. (Gloire et pureté) à Allah ! Il est Supérieur à tout ce qu'ils décrivent.* » (Sourate Al Mou'minûn, verset 91)

Il dit : « *S'il y avait dans le ciel et la terre des divinités autre qu'Allah, tous deux seraient certes dans le désordre. Gloire, donc à Allah, Seigneur du Trône ; Il est au-dessus de ce qu'ils Lui attribuent !* » (Sourate Al Anbiyâ, verset 22)

Il dit également : « *Ô hommes ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : existe-t-il en dehors d'Allah, un créateur qui du ciel et de la terre vous attribue votre subsistance ? Point de divinité à part Lui ! Comment pouvez-vous vous détourner [de cette vérité] ?* » (Sourate Fâtir, verset 3)

Le véritable Dieu, est celui qui est Le Créateur de toute chose. Comment peut-on adorer autre chose en dehors de Lui ?! Qu'a donc créer ces divinités adorées par ces ignorants ?!

Allah dit : « *Voilà la création d'Allah. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé, ceux qui sont en dehors de Lui ?" Mais les injustes sont dans un égarement évident.* » (Sourate Loqmân, verset 11)

Il dit également : « *Ont-ils pris des divinités en dehors de Lui ? Dis : « Apportez votre preuve ».* » (Sourate Al Anbiyâ, verset 24)

Le polythéisme est une fausse croyance et une erreur conceptuelle

La divinité est celle qui ne dépend de rien et dont toute chose dépend. Par conséquent, toute idée de divinité qui ne répond pas à cette définition est erronée.

Il découle des points précédents ce que connaissent les gens de la vérité :

1. La divinité est celui qui crée toute chose
2. La divinité est incréée
3. La divinité n'a besoin de rien
4. Chaque chose a besoin de cette divinité

Les divinités que les gens ont adorées, que ce soit dans l'Antiquité ou dans l'ère moderne, ne sont que des créations pas des créateurs, faibles et dépendent. Comment peuvent-elles être alors des divinités ?!

Il est impossible de « prendre » un dieu

Un homme peut choisir un ami, un enseignant ou un associé, mais il ne peut « prendre » un dieu. Les 4 points exposés précédemment procurent à l'humain la conception authentique du sens de **la divinité**. Et celui-ci ne peut se réaliser qu'en la personne d'Allah.

Allah dit : « Et ils adoptèrent des divinités en dehors d'Allah, dans l'espoir d'être secourus... Celles-ci ne pourront pas les secourir, elles formeront au contraire une armée dressée contre eux. » (Sourate Yâsîn, verset 74-75)

Allah fait ce qu'Il veut et Il est capable de tout

Allah a la volonté absolue et **fait tout ce qu'Il veut**. Aucune volonté n'est supérieure à la sienne et il détient la Capacité absolu en étant capable de toute chose. Tout ce qu'Il veut se réalise, et ce qu'Il ne veut pas ne peut avoir lieu.

Allah dit : « *La création et le commandement n'appartiennent qu'à lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !* » (Sourate Al-A'raf, verset 54)

Il dit : « *Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : "Sois", et c'est. Louange donc, à Celui qui détient en sa main la royauté sur toute chose ! Et c'est vers Lui que vous serez ramenés.* » (Sourate Yâsîn, verset 82-83)

Il dit : « *Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux.* » (Sourate Yoûnous, verset 107)

Allah est le Créateur de toute chose, et aucun autre créateur n'existe

La terre et ce qu'elle englobe, les cieux et ce qu'ils englobent, ainsi que toute chose, sont créées. **Allah Seul en est le Créateur**. Allah dit : « *Ô hommes ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : existe-t-il en dehors d'Allah, un créateur qui du ciel et de la terre vous attribue votre subsistance ? Point de divinité à part Lui ! Comment pouvez-vous vous détourner [de cette vérité] ?* » (Sourate Fâtir, verset 3). Il dit : « *Tel est votre Seigneur, Créateur de toute chose. Point de divinité à part Lui. Comment se fait-il que vous vous détourniez (du chemin droit) ?* » (Sourate Ghâfir, verset 62).

Allah est le Créateur, et l'homme a la capacité d'agir

Allah est le Créateur des êtres humains, mais Il est également le Créateur des actions qu'ils accomplissent.

Par Sa sagesse, Allah a donné à l'homme une volonté et la possibilité de choisir. Il obtient donc avec ces deux éléments la foi et des actes d'obéissance. Ainsi, lorsqu'un individu accomplit de

bonnes actions, Allah le rétribue, et lorsqu'il choisit de commettre des péchés, il mérite d'être puni.

Les actions humaines sont donc attribuées à Allah en tant que Créateur, mais elles sont également attribuées à l'homme en tant qu'actes volontaires et acquis par lui.

Le libre choix de l'homme dans les questions légales est une évidence

Le libre arbitre de l'homme est une réalité claire et évidente. Chaque personne rationnelle sent en elle-même qu'elle a la liberté de choisir lorsqu'elle effectue des actions comme se purifier, invoquer Allah ou payer la zakat. De même, lorsqu'elle choisit de voler, d'insulter ou de commettre des médisances.¹⁰

Allah est Omniscient et Sage

Allah est Omniscient : Rien ne Lui échappe, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Un atome ne saurait échapper à son Omniscience. Il connaît ce qui est caché dans les cœurs et les pensées les plus secrètes des hommes. Il connaît le passé, le présent et l'avenir.

Allah est Sage dans Sa création : Toute la création de Dieu est empreinte de sagesse. Il a créé chaque chose avec une parfaite mesure, et de la plus belle des façons.

Il est sage dans ses commandements et interdictions. Dans sa législation à destination de ses serviteurs, Il leur ordonne et interdit des choses, par miséricorde envers eux et dans leurs intérêts ici-bas et dans l'au-delà.

Sa législation est la plus parfaite et sage car il est le plus Savant de la nature de ses serviteurs et de ce qui leurs correspond en bien ou mal.

- « *Ceux qui ne croient pas disent : "L'Heure ne nous viendra pas". Dis : "Par mon Seigneur ! Très certainement, elle vous viendra. [Mon Seigneur] le Connaisseur de l'Inconnaissable. Rien ne Lui échappe fût-il du poids d'un atome dans les cieux, comme sur la terre. Et rien n'existe de plus petit ni de plus grand, qui ne soit inscrit dans un Livre explicite.* » (Sourate Saba', verset 3)
- « *Et avec Lui sont les clefs de l'inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est sur la terre ferme et dans la mer. Il n'est pas de feuille qui tombe sans*

¹⁰ Ces points seront développés dans le chapitre du Destin inchaAllah.

qu'Il ne le sache, et il n'est pas une graine dans les ténèbres de la terre, ni une chose fraîche ou desséchée qui ne soit [inscrite] dans un Livre évident. » (Sourate Al-An'am, verset 59)

- *"Que vous cachiez votre parole ou la divulguiez Il connaît bien le contenu des poitrines. Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé, alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur ?" (Sourate Al-Mulk, verset 13-14)*

Lorsque médite le doué de raison dans n'importe quelle création d'Allah, y voit la lumière de la sagesse d'Allah et de son Savoir qui ne peut qu'émerveiller la raison humaine.

Plus la personne engrangera du savoir et de la profondeur dans sa réflexion, plus il sera connaissant du Savoir d'Allah et de Sa Sagesse.

« Et parmi Ses signes la création des cieux et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants. » (Sourate Ar-Roûm, verset 22)

Allah est Le Riche et Le Digne de louanges

Tout ce qui existe à besoin d'Allah, mais Lui n'a besoin de rien ni de personne.

Il est le Riche par excellence, totalement indépendant de Sa création. Aucun acte d'adoration ou d'obéissance ne Lui est bénéfique, et aucune désobéissance ne peut Lui nuire. Il n'a commandé les actes de culte et d'obéissance que pour l'intérêt des créatures elles-mêmes.

Il est Le Digne de louanges, car Il possède toutes les qualités de perfection. Il répand Ses bienfaits visibles et invisibles sur Ses serviteurs. Tout ce qui est bon et parfait Lui appartient, et toute louange Lui revient de droit.

C'est pourquoi le Prophète (paix et salut sur lui) disait après chaque prière : **« Il n'y a de divinité que Dieu, et nous n'adorons que Lui. À Lui les bienfaits, la grâce et la louange méritée. »** (Muslim/594)

Allah dit : *« Ô hommes, vous êtes les indigents ayant besoin d'Allah, et c'est Allah, Lui, qui Se dispense de tout et qui est Le Digne de louanges. S'Il voulait, Il vous ferait disparaître, et ferait surgir une nouvelle création. Et cela n'est point difficile pour Allah. »* (Sourate Fâtir, verset 15-17)

Et cette idée est confirmée dans un hadith divin (hadith qoudsi) : **" Ô Mes serviteurs ! Si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, avaient le cœur de l'homme le plus pieux parmi vous, cela n'ajouterait rien à Mon royaume ! Ô Mes**

serviteurs ! Si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, avaient le cœur de l'homme le plus pervers parmi vous, cela ne diminuerait en rien Mon royaume ! Ô Mes serviteurs ! Si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et djinns confondus, se réunissaient dans une même plaine pour Me solliciter et que Je donnais à chacun satisfaction, cela ne diminuerait ce qu'il y a auprès de Moi que de ce qu'une aiguille plongée dans l'eau diminuerait de l'océan !" (Muslim/2577)

Dieu est Le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même

Allah est Le Vivant qui ne meurt jamais. Il est Celui qui offre la vie à toutes les créatures vivantes ;

Il est Celui qui subsiste par Lui-même et agit dans toute chose dans l'univers. Il pourvoit, défends, maintiens, préserve, et gère chaque chose. Allah dit : « *Allah ! Point de divinité à part Lui, Le Vivant, Celui qui subsiste par Lui-même.* » (Sourate Al-Baqarah, verset 255)

Abdullah ibn Abbâs rapporte que lorsque le Prophète Muhammad ﷺ se levait pour prier la nuit, disait : « **Ô Allah, à Toi la louange. Tu es Celui qui veille sur les cieux et la terre, et tout ce qu'ils contiennent.** » (Al-Bukhârî/1079 et Mouslim/769)

Allah est Pardonneur et Miséricordieux

Allah est Celui qui pardonne les péchés. Son pardon couvre toute la création.

Il pardonne à qui Il veut, et Il châtie qui Il veut. Il accepte la repentance de ceux qui se tournent sincèrement vers Lui, des mécréants ou des pécheurs parmi les croyants, et cela peu importe la quantité et gravité des péchés. Dans le hadith qoudousi on y lit : « **Ô, fils d'Adam ! Tant que tu M'invoqueras et que tu espéreras en Moi, Je te pardonnerai, quoi que tu fasses et ne M'en soucierai pas. Ô, fils d'Adam ! Si tes péchés atteignaient le haut du ciel et qu'ensuite tu Me demandais pardon, je te pardonnerai et ne M'en soucierai pas.** » (At-Tirmidhi/1878)

Et parmi les versets : « *Dis : Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Certes, Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui Le Pardonneur, Le Très Miséricordieux.* » (Sourate Az-Zumar, verset 53)

Il est le Très Miséricordieux, Sa Miséricorde couvre toute chose. Il fait miséricorde à Ses serviteurs ici-bas, et dans l’au-delà Sa miséricorde est plus grande.

Allah dit : « *Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la Zakat, et ont foi en Nos signes.* » (Sourate Al A`râf, verset 156)

« *Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Coran), dis : "Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux* ». (Sourate Al An`âm, verset 54)

Allah est Audient et Clairvoyant

Tout comme nous croyons qu’Allah est Omniscient, nous croyons également qu’Il est **Audient et Clairvoyant**. Rien n’échappe à Son Omniscience, ne serait-ce le poids d’un atome. Il n’échappe point également à son Audience et Clairvoyance.

Il dit : « *Votre création et votre résurrection [à tous] sont [aussi faciles à Allah] que s'il s'agissait d'une seule âme. Certes Allah est Audient et Clairvoyant.* » (Sourate Loqmân, verset 28)

« *Ils dirent : « Ô notre Seigneur, nous craignons qu'il ne nous maltraite indûment, ou qu'il dépasse les limites* ». « *Ne craignez rien. Je suis avec vous : J'entends et Je vois.* » (Sourate Tâhâ, verset 45-46)

Parmi les attributs divins : La Parole

L’une des qualités parfaites qui sied à la majestuosité d’Allah est l’attribut de la Parole. Allah dit : « *Et Allah parla à Moïse de vive voix.* » (Sourate An-Nisa, verset 164)

Selon `Adiyy ibn Hâtim, le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'en est pas un d'entre vous à qui Allah ne s'adressera pas, et il n'y aura alors aucun intermédiaire entre son Seigneur et lui. L'homme regardera à sa droite et ne verra que ce qu'il a accompli. Il regardera à sa gauche et ne verra que ce qu'il a accompli. Il regardera devant lui et ne verra que l'Enfer face à son visage. Craignez donc l'Enfer, ne serait-ce qu'avec une demi-datte !** » (Al Bukhârî/7074, Muslim/1016)

Allah est Le Premier et Le Dernier

Allah est **Le Premier**, et rien ne précède Son existence. Il est également **Le Dernier**, et rien n'est après Lui. Allah dit : « *C'est Lui Le Premier et Le Dernier, Le Manifeste et Le Caché, et Il est, de toute chose, Omniscient.* » (Sourate Al-Hadid, verset 3)

Le Prophète ﷺ disait dans sa prière nocturne : "**Ô Allah, Seigneur des sept cieux et Seigneur de la terre, ô mon Seigneur et Seigneur de toute chose... Tu es Le Premier et rien n'est avant Toi. Tu es Le Dernier, et rien n'est après Toi.**" (Ahmed/ 2-536, Muslim/2713)

Allah n'a pas d'égal

Allah possède des attributs de perfection qui sied à Sa majestuosité. Cependant, notre connaissance de Ses attributs n'est pas la même que celle des créatures. L'attribut de Sa Grandeur et Majestuosité qui Lui sied est au-dessus de ce que peut s'imaginer l'humain.

Toute la création est incapable de s'imaginer Sa Grandeur ainsi que de sa réalité. Allah dit : « *Ils n'ont pas estimé Allah à sa juste valeur* » (Sourate Al Hajj, verset 74)

« *Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science* » (Sourate Tâhâ, verset 110)

Il ne ressemble à rien, et personne ne Lui ressemble. Il en est ainsi pour Ses Attributs ; Son Savoir, Sa Puissance, Son Audience, Sa Clairvoyance, Sa Parole, Sa Miséricorde, Sa Sagesse, Sa Satisfaction, Sa Colère, ainsi que tout attributs énoncés dans le Coran ou la Sunnah ne ressemblent en rien à celles de Ses créatures.

Allah dit : « *Il n'y a rien qui Lui ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.* » (Sourate Ach-Choûrâ, verset 11)

La croyance en tous les attributs d'Allah mentionnés dans le Coran et la Sunna

Nous nous contenterons de ces attributs que nous avons cités dans les sous chapitres précédents. Toutefois, il y a d'autres attributs que nous devons également accepter, car ils sont mentionnés dans le Coran et la Sunna.

Nous construisons donc notre foi en cela sur des fondements sains qui ont été cités précédemment :

- 1- Nous affirmons ce que le Coran et la Sunna affirment, et nions ce qu'ils nient
- 2- Nous exemptons Allah de toute ressemblance vis-à-vis de Ses Créatures.
- 3- Nous croyons que nous sommes incapables de connaître la réalité de ces attributs.
- 4- Nous nous appuyons sur la méthodologie coranique et non celle de la philosophie.
- 5- Nous délaissions l'explication et l'interprétation des attributs d'Allah

La rectitude des cœurs et des actions fait partie de la foi.

Ce que nous avons indiqué dans les chapitres précédents est la foi en Allah lié au côté de la raison qui est la base de la foi.

Avec cet aspect essentiel, **le croyant bien-guidé doit se préoccuper de deux autres aspects importants de notre religion :**

Le premier est l'aspect du cœur, et le second est l'aspect pratique comportemental.

Et le second ne peut être correct que si le premier l'est.

Le Prophète ﷺ a dit : « **En vérité, il y a dans le corps un morceau de chair qui, s'il est sain, tout le corps est sain, et s'il est corrompu, tout le corps est corrompu ; et ce morceau est le cœur.** » (Al-Bukhârî et Muslim).

Il faut se rappeler que la foi comprend des aspects liés au cœur et au comportement et ces nombreux aspects sont considérés comme des branches de la foi, et notre foi ne peut être complète sans eux.

Le Prophète ﷺ a dit : « **La foi comporte plus de soixante-dix ou plus de soixante branches. La meilleure est la parole : 'Il n'y a de dieu qu'Allah', et la plus basse est de retirer une nuisance du chemin, et la pudeur est une branche de la foi.** » (Al-Bukhârî/9 et Muslim/35).

Parmi ces branches, Allah a mentionné ce qui suit dans les versets suivants :

« Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand Allah est mentionné, et lorsque Ses versets leur sont récités, cela augmente leur foi ; et ils placent leur confiance en leur Seigneur ; ceux qui accomplissent la prière et dépensent de ce que Nous leur avons accordé. Ceux-là sont

vraiment les croyants ; ils auront des degrés élevés auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une généreuse subsistance. » [Sourate Al-Anfal : 2-4].

Parmi les plus grandes faveurs qu'Allah accorde à ceux qu'Il a guidé, la réalisation de ces branches. Ce qui aide à cet accomplissement, c'est de s'efforcer et de chercher l'aide d'Allah, exalté soit-Il, pour qu'il illumine nos cœurs des branches de la foi.

Ce qui aide à la réalisation de cela, après ce qu'on a mentionné : la méditation du Coran et ce qu'il contient de lumières à propos des Noms et Attributs d'Allah, des leçons tirées de ses récits, ainsi que de ses versets relatifs au monde de l'au-delà, en irriguant les cœurs avec les rappels et les invocations qui nourrissaient les cœurs des premières générations.

Tout en étudiant la biographie du Messenger d'Allah ﷺ, ainsi que celle de ses compagnons (qu'Allah soit satisfait d'eux), des suivants et celle des savants pratiquants éducateurs dans leur vie publique, ainsi que dans leurs états intérieurs relatifs à la droiture de leur cœur et à la qualité de leur adoration.

La foi en ce que Muhammad (paix et salut sur lui) est le messager d'Allah

C'est la deuxième croyance, sans laquelle l'entrée dans l'islam n'est pas valide.

Tout comme nous avons bâti la croyance en "**La ilaha illa Allah**" (Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah) sur la base de preuves, il en est de même pour cette croyance :

"Muhammad est le messager d'Allah" ﷺ.

Parmi les preuves de la prophétie de notre maître Muhammad (paix et salut sur lui)

Les preuves de la prophétie de notre maître Muhammad ﷺ sont nombreuses et variées, parmi lesquelles :

1. Sa biographie avant la prophétie
2. La noblesse et la perfection de la croyance qu'il a apportée
3. La perfection de la législation qu'il a apportée

4. Les nombreux miracles qui lui ont été accordés par Allah, que les gens de son époque ont vus, et qui ont prouvé sa prophétie et convaincu les croyants de son époque et ceux qui sont venus après, qui est confirmé dans les deux authentiques et d'autres ouvrages.

Les miracles de notre Prophète Muhammad ﷺ

L'un des miracles accordés à notre Prophète Muhammad ﷺ est **l'Isra et Mi'raj**.

Lors de cet événement, il fut transporté de la Mosquée sacrée de la Mecque jusqu'à la Mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, puis élevé aux cieux jusqu'à atteindre « Sidrat Al-Muntaha » (le jujubier de la limite) ﷻ

Allah dit : « *Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [Muhammad], de la Mosquée Al-Haram à la Mosquée Al-Aqsa dont Nous avons béni l'alentours, afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant.* »

(Sourate Al-Isra, verset 1)

« *Par l'étoile à son déclin ! Votre compagnon ne s'est pas égaré et n'a pas été induit en erreur et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. Que lui a enseigné [L'Ange Gabriel] à la force prodigieuse, doué de sagacité ; c'est alors qu'il se montra sous sa forme réelle [angélique], alors qu'ils se trouvait à l'horizon supérieur. Puis il se rapprocha et descendit encore plus bas, et fut à deux portées d'arc, ou plus près encore. Il révéla à Son serviteur ce qu'Il révéla. Le coeur n'a pas menti en ce qu'il a vu. Lui contestez-vous donc ce qu'il voit ? Il l'a pourtant vu, lors d'une autre descente, près de la Sidrat-ul-Muntaha, près d'elle se trouve le jardin de Maawa : au moment où le lotus était couvert de ce qui le couvrait. La vue n'a nullement dévié ni outrepassé la mesure. Il a bien vu certaines des grandes merveilles de son Seigneur.* » (Sourate An-Najm, versets 1-18)

Le Prophète Muhammad ﷺ a également raconté cet événement dans de nombreux hadiths. Il a dit : « **Djibrîl (l'ange Gabriel) est venu, et nous avons été élevés jusqu'aux cieux, il demanda l'autorisation d'entrer, on lui demanda : « Qui es-tu ? » « Djibrîl » répondit-il. « Qui est avec toi ? » « Mohammed » répondit-il. « Il a été envoyé ? ! » Il répondit par l'affirmative. La porte s'ouvrit et je vu Âdam qui me salua et invoqua en ma faveur...** » Puis il mentionna le reste de l'histoire et de ses rencontres avec des prophètes, la maison élevée et le jujubier éternel. Allah lui ordonna 50 prières à effectuer de nuit comme de

jour. Il demanda ﷺ un allègement qui lui fut accordé : « **Ô Mohammed, voici 5 prières pour chaque jour et nuit. Chacune d'elles sera comptée pour 10. Voici alors 50 prières.** » (Al Bukhârî/3035 et Muslim/164)

Le miracle du Coran

Le plus grand des miracles de notre Prophète Muhammad ﷺ est **le Coran**, un livre qui ne connaît ni fausseté ni erreur, c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.

C'est un miracle éternel qui défie les époques et les lieux, et il contient de nombreux aspects de miracles, adaptés aux capacités de compréhension et aux connaissances des gens.

Les aspects du miracle du Coran

Les aspects du miracle du Coran sont nombreux et variés, parmi eux :

1. Son style unique, qui atteint les plus hauts niveaux d'éloquence et de clarté.
2. Les informations précises qu'il donne sur des événements passés, avec des détails et des clarifications.
3. Les prédictions qu'il fait sur des événements futurs, dont l'impossibilité pour l'humanité de produire ne serait-ce qu'une seule sourate similaire.
4. **Son miracle scientifique**, qui correspond particulièrement à notre époque et aux suivantes plus que pour les générations précédentes, car chaque progrès scientifique confirme la véracité des versets coraniques.

Allah dit : « *Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute-chose ?* » (Sourate Fussilat, verset 53)

Le miracle scientifique dans le Coran apparaît sous deux aspects :

1. L'impossibilité de trouver un verset du Coran qui contredit une vérité scientifique avérée.¹¹

¹¹ Toute personne qui pense le contraire est soit un ignorant ne comprenant pas le verset, ou alors ignorant du sujet scientifique. Cette impossibilité de contradiction se fonde sur le fait que le Coran est révélé par le Créateur de cet univers qui montre à l'humanité Ses signes dans Sa création. Il est impossible que le Coran contienne une information qui contredit la science réelle, car Allah est plus savant de ce qu'Il a créé. Il ne pourrait jamais révéler

2. L'apparition de vérités scientifiques, qui n'étaient pas connues des humains auparavant, mais qui se trouvent dans les versets du Coran clairement accessible par la méditation de celui-ci. D'où lui sont provenus ces informations ﷻ si ce n'est d'Allah ? ¹²

un verset coranique en contradiction avec Sa science. Celui qui comprend par exemple le verset suivant : « **C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit.** » (Al Baqarah, verset 22) qui contredirait que la terre soit une sphère a compris le verset d'un sens autre qu'il porte. Il en est de même pour celui qui comprend de l'affirmation des scientifiques que « **le soleil ne tourne pas autour de la terre, mais c'est plutôt l'inverse** » que le soleil est fixe et ne se déplace pas, n'a rien compris au concept de cette affirmation.

¹² Parmi les exemples qu'on peut citer : la forme sphérique de la terre qui est confirmé par le verset : « **Il enroule la nuit sur le jour, et enroule le jour sur la nuit.** » (Sourate Az-Zumar, verset 5)

[Ce verset fait allusion à la forme sphérique de la terre, car seul un objet sphérique peut connaître un enroulement de cette manière]

Un autre exemple : la difficulté respiratoire en altitude, à chaque fois que l'humain monte en altitude, la respiration devient de plus en plus difficile confirmé par le verset : « **Ainsi Allah resserre la poitrine de celui qu'Il veut égarer, comme s'il montait dans le ciel.** » (Sourate Al-An'am, verset 125). Celui qui veut plus d'exemples de ce type, il les trouvera dans les ouvrages de Zaghloûl an-Najjâr al-Misrî, ainsi que les ouvrages similaires qui traitent les mêmes sujets.

Le deuxième pilier : La foi en les anges

Parmi les informations apportées par le Prophète ﷺ : La croyance aux anges : « *Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers ; (en disant) : "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit : "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour. »* (Sourate Al Baqarah, verset 285)

La croyance aux anges est un des piliers mis en évidence dans sa parole : « **« C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais. »** (Muslim/8).

Les anges sont des créatures créées à partir de lumière, tout comme Allah a créé l'humain d'argile, et les Djinns de feu : « **Les anges sont créés de lumière, les djinns de feu sans fumée et Adam de ce qui vous a été décrit.** » (Muslim/2996)

Notre croyance aux anges est issue de notre croyance à l'invisible, dont nous croyons de manière générale dans ce qui est cité de manière générale, et de manière détaillée dans les détails évoqués.

Parmi ces anges, **Djibril qui est chargé de transmettre la révélation**, Allah dit : « *et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs.* » (Sourate Ach-Chou'arâ', verset 193-194)

Les anges gardiens qui veillent sur chaque être humain : « *Il [l'homme] a par devant lui et derrière lui des Anges qui se relaient et qui veillent sur lui par ordre d'Allah. En vérité,* » (Sourate Ra'd, verset 11)

Les anges chargés de retirer les âmes des personnes au moment de leurs termes : « *Et lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers (les Anges) enlèvent son âme sans aucune négligence.* » (Sourate Al An`âm, verset 61)

Les anges chargés de surveiller et écrire les actions des serviteurs : « *alors que veillent sur vous des gardiens, de nobles scribes, qui savent ce que vous faites.* » (Sourate Al infitâr, verset 10-12)

Les anges assignés à l'Enfer : « *Ô vous qui croyez ! Préservez vos personnes et vos familles d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.* » (Sourate At-Tahrim, verset 6)

Les anges qui assistent aux rassemblements de dhikr : « Certes, Allah dépêche des Anges qui vont par les chemins en quête des gens qui évoquent Allah. Lorsqu'ils en trouvent, ils s'interpellent réciproquement : " Venez ! Ce que vous cherchez est là ! " C'est alors qu'ils les couvrent de leurs ailes jusqu'au ciel le plus bas [...] ce sont les membres d'une assise dont quiconque s'assoit avec eux ne saurait être malheureux. »
(Al-Bukhâri/6045, Muslim/2689)

Les anges possèdent énormément de caractéristiques et descriptions cités dans le Coran et la Sunnah Prophétique. Nous croyons à la généralité et précision des informations à ce sujet.

Nous croyons aussi, de manière générale et détaillé en tout ce qui nous a été cité de l'invisible.

Il ne convient pas de parler de ces sujets par un effort d'interprétation ou d'imagination de notre part, les concernant.

Cela s'applique également aux autres parties de l'invisible comme l'âme, la façon dont les anges écrivent les actes des humains, la façon dont est la balance le Jour Dernier. Tout simplement parce que nous n'avons aucun fondement sur lequel nous pouvons construire notre interprétation.

Nous serions dans l'incapacité de validé ou d'invalidé ces éléments si nous ne les avions pas reçus par la révélation divine. Allah dit : « *Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance.* »
(Sourate Al Isrâ', verset 36)

Délaisser la discussion sur ces sujets fait partie de la bonne voie dans notre religion, et est une des causes de la réussite auprès d'Allah. C'est la méthodologie scientifique qui sied à l'honorabilité de l'humain.

Le troisième pilier : La foi aux messagers, paix et salut sur eux

Ce que nous a apporté notre Prophète ﷺ est que nous devons croire en tous les messagers (paix et salut sur eux). Allah a envoyé des messagers à toutes les nations passées, mais Il (gloire à Lui) ne nous a pas mentionné tous les messagers en détail. Nous devons croire en tous ; en détail pour ceux qui sont mentionnés et en général pour ceux qui ne sont pas mentionnés¹³, car Il (gloire à Lui) a dit : « *Nous t'avons envoyé avec la Vérité en tant qu'annonciateur et avertisseur, Il n'est pas une nation qui n'ait déjà eu un avertisseur.* » (Sourate Fâtir, verset 24)

Il a également dit : « *Nous avons envoyé avant toi des messagers. Nous t'en avons raconté certains, et d'autres que Nous ne t'avons pas raconté.* » (Sourate Gâfir, verset 78)

La foi en Allah n'est acceptée que si elle inclut la foi en tous les messagers

Allah n'accepte pas la foi en Lui si elle n'inclut pas la foi en tous les aspects de la foi, dont la foi en tous les messagers, paix et salut sur eux.

Les prophètes, paix et salut sur eux, appelaient à la foi en les prophètes précédents et prenaient l'engagement de leurs disciples d'accepter les prophètes qui viendraient après eux et de les soutenir. Allah a dit : « *Lorsqu'Allah prit cet engagement des prophètes : « Toutes les fois que Je vous accorderai un Livre et une sagesse et que viendra ensuite un messenger confirmant ce qui est avec vous, vous croirez en lui et lui apporterez votre soutien ».* » (Sourate Âl Imrân, verset 81)

Ainsi, quiconque veut croire en Allah doit impérativement croire en Adam, en Muhammad ﷺ et en tous les autres messagers entre eux (paix et salut sur eux).

Même si une personne affirme croire en tous les aspects de la foi mais ne croit pas en Jésus, ou Moïse, ou Salomon ou Muhammad ﷺ, il sera considéré comme un mécréant par Allah.

Allah n'acceptera aucune de ses actions obligatoires ou surérogatoires, car la foi selon Allah est indivisible¹⁴ : si une partie est rejetée, tout est rejeté.

¹³ Il est utile de s'abstenir de débattre ou de prouver la prophétie d'une personne autre que celles mentionnées dans le Coran ou la Sunna, car nous ne pouvons ni affirmer ni nier la prophétie de quiconque, à moins que cela ne soit basé sur une révélation divine.

¹⁴ Cela contrairement aux actions qui elles sont divisibles ; comme celui qui rompt volontairement un jour de jeûne durant le Ramadan, qui rend caduque ce jour uniquement et non tous les autres jours de ce mois.

« Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : " Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres", et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. Et ceux qui croient en Allah et en Ses messagers et qui ne font de différence entre ces derniers, voilà ceux à qui Il donnera leurs récompenses. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »
(Sourate An-Nisâ', versets 150-152)

La religion des prophètes est une seule religion

Elle ne diffère ni dans les questions de croyance, ni dans les principes fondamentaux des ordres et des interdictions

Le Prophète ﷺ a dit : **« Je suis la personne le plus en droit du fils de Marie, et les Prophètes sont les fils d'un même père mais de mère différente, et il n'y a pas de prophète entre nous deux. »** (Al-Bukhârî et Muslim)

Le sens de cette parole est que les croyances et les lois des prophètes sont unifiées en termes de fondements, même si certaines lois diffèrent dans leurs branches.

Les questions de croyance et les aspects fondamentaux de la législation sont identiques. Allah a dit : *« Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus : « établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de division ». »* (Sourate Ach-Choûrâ, verset 13)

« Certes, Allah commande l'équité, la bienfaisance et l'assistance aux proches. Et Il interdit la turpitude, l'acte répréhensible et la rébellion. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez. »
(Sourate An-Nahl, verset 90)

Les détails des cultes et des lois varient, comme Allah l'a dit : *« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. »* (Sourate Al-Mâ'ida, verset 48)

Muhammad ﷺ est le sceau des prophètes, il n'y a pas de prophète après lui

Notre Prophète Muhammad ﷺ est le dernier des prophètes, et quiconque prétend la prophétie après lui ou croit en un prophète après lui est un menteur qui rejette le Coran et le Prophète ﷺ, et il est considéré comme mécréant.

Allah dit : « *Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais il est le messenger d'Allah et le dernier des prophètes.* » (Sourate Al-Ahzâb, verset 40)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Les Enfants d'Israël étaient dirigés par des prophètes : chaque fois qu'un prophète mourait, un autre lui succédait. Mais il n'y aura pas de prophète après moi.** » (Al-Bukhârî et Muslim)

Le Prophète ﷺ a aussi annoncé que de faux prophètes apparaîtraient après lui. Il a dit : « **Trente menteurs se lèveront dans ma communauté, chacun prétendant être prophète, mais je suis le sceau des prophètes. Il n'y aura pas de prophète après moi.** »

(Abû Dâwûd, At-Tirmidhî qui l'a authentifié)

Les prophètes précédents ont annoncé l'arrivée de notre prophète Muhammad (paix et salut sur lui)

Les prophètes précédents ont annoncé l'arrivée de notre Prophète Muhammad ﷺ, le dernier à l'annoncer étant Jésus ﷺ.

Allah a dit : « *Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la Zakat, et ont foi en Nos signes. Ceux qui suivent le Messenger, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants.* » (Sourate Al-A'râf, versets 156-157)

Il dit aussi : « *Et lorsque Jésus fils de Marie dit : « Ô Enfants d'Israël, je suis vraiment le messager d'Allah envoyé vers vous, confirmant ce qui, dans la Torah, est venu avant moi, et annonçant un messager à venir après moi, dont le nom sera Ahmad.* » » (Sourate As-Saff, verset 6)

Le message de Muhammad (paix et salut sur lui) est universel

Allah a envoyé Muhammad ﷺ à toute l'humanité, pour toutes les nations, de son époque à la fin des temps. Les preuves de cette universalité sont nombreuses, notamment :

« *Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour l'humanité entière.* » (Sourate Saba', verset 28)

« *Béni soit Celui qui a fait descendre le discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit pour l'univers un avertisseur.* » (Sourate Al-Furqân, verset 1)

Son message abroge les lois précédentes

Le caractère universel du message de Muhammad ﷺ implique que sa législation abroge les lois qui lui sont antérieures. Il est le sceau des prophètes, et son message est destiné à tous les peuples. Il est obligatoire de suivre sa législation et d'abandonner ce qui la contredit de ce qui fut présent avant lui.

Allah n'accepte la foi de personne sans la foi en lui ﷺ, et Il n'accepte aucune action qui ne soit conforme à sa législation.

L'infailibilité des messagers (paix et salut sur eux)

Les prophètes sont infailibles en matière de péchés, car Allah nous a ordonné de les suivre. Il a dit : « *Voici ceux que Dieu a guidés : suis donc leur direction.* » (Sourate Al-An'âm, verset 90)

Allah a également dit : « *Vous avez certes, dans le messager de Dieu, un excellent modèle.* » (Sourate Al-Ahzâb, verset 21)

S'ils avaient commis des péchés, nous aurions donc dû les suivre dans cet exemple, car nous avons l'ordre de les suivre, alors qu'Allah interdit les péchés et ne les ordonne point.

Quant à ce qui est rapporté de certains péchés effectués par certains prophètes, cela n'est pas à prendre dans leur sens premier, comme il est indiqué dans le hadith suivant : « **Ils se rendront**

alors auprès d'Abraham qu'ils solliciteront également [...] Alors, Abraham leur dira : " La colère de Mon Seigneur a atteint aujourd'hui un seuil jamais atteint auparavant et qu'elle n'atteindra plus jamais après cela. Or, j'ai menti à trois reprises. Mon cas me suffit ! Mon cas me suffit ! Mon cas me suffit ! Allez voir un autre, allez voir Moïse (« Mûsâ ») ! (Al Bukhâri et Muslim)

Après analyse de ces 3 « mensonges » cités, il s'avère qu'il n'en n'est rien. En effet il y des hypothèses qui s'en dégagent qui indiquent que ce ne sont pas exactement des mensonges.¹⁵ (Voir Fath al bârî 6/391)

Certains savants indiquent que les informations indiquant certains péchés concernant certains prophètes sont à considérer comme étant le délaissement de ce qui aurait pu être meilleur à faire pour eux. Ils furent ainsi mentionnés comme étant des péchés à leurs égards dû à leur fonction et leurs rangs, d'où la fameuse expression : « Les bonnes actions des pieux sont des péchés pour les proches d'Allah. » (Voir `Omdatou al qârî 7/180)

Il n'y a pas d'infailibilité pour les autres qui ne sont pas prophète

Certains se sont égarés en croyant à l'infailibilité des non-prophètes parmi les pieux ou ceux qui montrent qu'ils sont pieux, mais cela les a détournés du droit chemin. Et ils n'ont aucune preuves authentiques sur lesquelles s'appuyer.

Les Compagnons eux-mêmes du Prophète ﷺ étant les meilleurs de cette communauté, n'ont jamais prétendu à l'infailibilité ainsi qu'à autrui. Ils faisaient des efforts d'interprétation pour extraire des règles en œuvrant à partir de leurs résultats et ne se reprochaient pas de différer sur certaines questions, même s'ils arrivaient à une autre conclusion que l'un des 4 califes bien guidés. Il est connu de manière notoire que les compagnons ont divergés à partir de leurs interprétations sur des sujets divers et variés.

¹⁵ Ces 3 éléments sont les suivants :

- 1- Lorsqu'il dit « *je suis malade* » (sourate as-Sâffât, verset 89)
- 2- Sa parole « Il dit : « *C'est la plus grande d'entre elles que voici, qui l'a fait.* » (Sourate Al Anbiyâ', verset 63)
- 3- Lorsqu'un despote lui demanda qui était son épouse Sârah pour lui et il répondit : « C'est ma sœur. » (Al Bukhâri/3179)

Les miracles des messagers (paix et salut sur eux)

Allah a soutenu ses messagers par des miracles, qui sont des faits extraordinaires allant à l'encontre des lois naturelles dont la reproduction par un humain « lambda » est impossible.¹⁶

Allah a créé dans la nature de l'eau sa tendresse et écoulement du haut vers le bas. Mais lorsque Moïse ﷺ et ceux avec lui étaient poursuivis par Pharaon et son armée, Il a ordonné à Moïse ﷺ de frapper la mer avec son bâton, ce qui a provoqué l'ouverture de la mer. Puis lorsque Moïse ﷺ et ceux avec lui ont atteint la rive, Allah fit revenir l'eau à son état naturel, noyant Pharaon et son armée. Il a dit : « *Puis, quand les deux partis se virent, les compagnons de Moïse dirent : "Nous allons être rejoints". Il dit : "Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider". Alors Nous révélâmes à Moïse : "Frappe la mer de ton bâton ". Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne. Nous fîmes approcher les autres [Pharaon et son peuple]. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui ; ensuite Nous noyâmes les autres.* » (Sourate Ach-Chû'arâ', versets 61-66)

Allah a aussi sauvé Abraham ﷺ du feu lorsqu'il fut jeté dedans, en changeant sa nature pour qu'elle soit fraîche et paisible pour lui. Il a dit : « Il dirent : "*Brûlez-le Secourez vos divinités si vous voulez faire quelque chose (pour elles)*". Nous dîmes : "*Ô feu, sois pour Abraham une fraîcheur salutaire*". Ils voulaient ruser contre lui, mais ce sont eux que Nous rendîmes les plus grands perdants. » (Sourate Al-Anbiyâ', versets 68-70)

¹⁶ Une annexe à la fin de l'ouvrage traitera de la notion de « prodige » et « des proches d'Allah (Awliyâ') »

Le quatrième pilier : La foi en tous les livres célestes

Nous croyons aux Livres et Feuilletts qu'Allah a révélé à Ses Messagers. Allah dit : « *Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers ; (en disant) : "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit : "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour".* » (Sourate Al Baqarah, verset 285)

Cet aspect de la foi est un aspect fondamental qui fait partie des piliers de la foi. Lorsque le Prophète fut questionné au sujet de la foi, il répondit : « **« C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais. »** (Muslim/8).

Nous croyons aux Feuilletts révélés à Abraham et Moïse : « *Ceci se trouve, certes, dans les Feuilles anciennes, les Feuilles d'Abraham et de Moïse.* » (Sourate Al A'lâ, verset 18-19)

Nous croyons aussi qu'Allah a révélé la Torah à Moïse, l'Evangile à Jésus, les Psaumes à David, et le Coran à Mohammed ﷺ.

Allah dit : « *Il a fait descendre sur toi le Livre avec la vérité, confirmant les Livres descendus avant lui. Et Il fit descendre la Thora et l'Évangile auparavant, en tant que guide pour les gens. Et Il a fait descendre le Discernement.* » (Sourate Âl Imrân, verset 3-4)

Il dit également : « *Et à David nous avons donné le "Zabour".* » (Sourate Al Isrâ', verset 55)

Le coran est sauvegardé, Allah s'est chargé de sa sauvegarde

Le Saint Coran est le dernier des livres envoyé à l'humanité entière.

Allah s'est ainsi chargé de le sauvegardé pour qu'il soit un guide pour les gens jusqu'au Jour Dernier.

Allah dit : « *En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien.* » (Sourate Al Hijr, verset 9)

Il dit : « *Ceux qui ne croient pas au Rappel [le Coran] quand il leur parvient... alors que c'est un Livre puissant [inattaquable] ; Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange.* » (Sourate Foussilat, verset 41-42)

Celui qui prétend que le Coran a changé, qu'il y a eu un rajout ou un retrait, a été altéré ou modifié, en partie ou entièrement, a certes démenti le Coran ! Et celui qui dément le Coran est mécréant.

Le cinquième pilier : La foi au Jour Dernier

La foi au Jour Dernier est l'un des piliers de la foi, comme mentionné par le Prophète ﷺ dans le hadith :

« C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais. » (Muslim/8).

C'est le jour où Allah ressuscitera les morts, les sortira de leurs tombes et les rassemblera pour le jugement et la rétribution. Ils seront récompensés pour leurs bonnes et mauvaises actions, même si celles-ci ont le poids d'un atome. Ce jour-là, l'opprimé prendra son droit.

« Le jour où chaque âme se trouvera confrontée avec ce qu'elle aura fait de bien et ce qu'elle aura fait de mal ; elle souhaitera qu'il y ait entre elle et ce mal une longue distance ! Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Allah est Compatissant envers [Ses] serviteurs. » (Sourate Âl Imrân, verset 30)

Le Jour Dernier, une manifestation de la sagesse d'Allah

Celui qui croit qu'Allah fait ce qu'Il veut et qu'Il est capable de tout, tout en voyant les actions des oppresseurs, l'injustice des corrupteurs, et la perte des droits des opprimés, tout en oubliant la notion de l'Au-delà, ne verra pas la sagesse d'Allah. Il pourra penser que cette vie est futile et sans but.

Mais s'il relie ces événements à l'Au-delà en termes de rétribution et de compte, où rien ne sera oublié, ni le bien ni le mal, il comprendra une grande partie de la sagesse d'Allah. Il s'éloignera ainsi de toute illusion de futilité.

« Ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Il leur donne un délai jusqu'au jour où les regards seront fixes. » (Sourate Ibrahim, verset 42)

« Pensez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ? "Que soit exalté Allah, le vrai Souverain ! Pas de divinité en dehors de Lui, le Seigneur du Trône sublime !" » (Sourate Al-Mu'minun, verset 115-116)

L'heure du Jour du Jugement est connue uniquement d'Allah

Le temps exact du Jour du Jugement est inconnu, excepté par Allah.

« *C'est Allah qui détient la connaissance de l'Heure.* » (Sourate Luqman, verset 34)

« *Ils t'interrogent sur l'Heure : "Quand arrivera-t-elle ?" Dis : "Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui seul la manifesta en son temps. Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre et elle ne viendra à vous que soudainement." Ils t'interrogent comme si tu en étais averti. Dis : "Seul Allah en a connaissance." Mais beaucoup de gens ne savent pas.* » (Sourate Al-Araf, verset 187)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Nul ne sait quand se lèvera l'Heure, sauf Allah.** »¹⁷ (Al-Bukhârî/4420)

La vie intermédiaire (Al Barzakh) : bénédictions ou châtimement

Allah ressuscitera l'homme après cette vie terrestre, et avant le Jour du Jugement. Il vivra une vie intermédiaire, appelée « Al-Barzakh », où il sera soit béni soit châtié. Bien que nous ignorions sa réalité, nous y croyons par révélation divine.

« *Allah donc le protégea des méfaits de leurs ruses, alors que le pire châtimement cerna les gens de Pharaon : le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : « Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtimement ».* » (Sourate Ghâfir, verset 45-46)

Cela est attesté par de nombreux hadiths dont celui où Le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsqu'un de vous meurt, il lui est montré son siège matin et soir : s'il est des gens du Paradis, il est parmi eux ; s'il est des gens de l'Enfer, il est parmi eux. Il lui est dit : « Voici ta place jusqu'à qu'Allah te l'accorde après t'avoir ressuscité le Jour Dernier** » (Al Bukhârî/1313 et Muslim/2866)

¹⁷ Certaines personnes à notre époque se sont égarées, ayant le malin plaisir à tronquer les sens du Coran et de la Sunnah, en attaquant des hadiths authentiques. Ils suivent les versets ambigus du Coran cherchant la dissension et l'interprétation loin de toute méthodologie scientifique, en prétendant avoir une méthode pour comprendre le Coran à travers des secrets, chiffres, imputés à chaque lettre. En construisant leurs égarements sur cela, ils ont donné une date de fin du monde. A travers cet acte ils démentent le Coran et les Hadith Prophétiques ﷺ !

Selon `Abdullah ibn `Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Prophète ﷺ passa devant deux tombes et dit : « **Tous deux se font châtier et on ne les châtie pas pour grand-chose : l'un d'eux ne se prémunissait pas de son urine, tandis que l'autre colportait les paroles des uns aux autres.** » (Al Bukhârî/215 et Muslim/292)

L'épreuve de la tombe (al barzakh)

Parmi les éléments attestés par la révélation et lié à l'invisible, l'épreuve dans la vie intermédiaire.

Son déroulement aura lieu après la mort, et on l'appelle « l'épreuve de la tombe ». Cette épreuve consiste à ce que le serviteur soit interrogé au sujet de son Seigneur, sa religion, et son Prophète ﷺ. On implore Allah de nous affermir et nous permettre de répondre correctement.

Dans les deux authentiques, il est relaté selon Abou Hourayra : Le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsque l'un d'entre vous termine de prononcer le dernier tashahhoud dans sa prière, qu'il demande protection à Allah de 4 choses : « O Seigneur, je cherche refuge auprès de toi contre le châtiment de l'Enfer, contre le châtiment de la tombe, contre les épreuves de la vie et de la mort ainsi contre le mal et l'épreuve de l'antéchrist (ad-dajjâl).** » (Muslim/588)

Selon Al Barrâ' qui relate selon le Prophète ﷺ qui dit concernant le verset : « *Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà.* » (Sourate Ibrâhîm, verset 27), « **Lorsque dans la tombe on demandera « qui est ton seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton prophète ?** » (Tirmidhî qui l'a authentifié/3120)

La vie des martyrs

Concernant la vie intermédiaire, Allah honore ceux qui sacrifient leur vie pour Sa cause en leur accordant la vie auprès de Lui, ou ils sont couverts de bienfaits, avant le Jour du Jugement.

« *Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus et joyeux de la faveur qu'Allah leur a accordée, et ravis que ceux qui sont restés derrière eux et ne les ont pas encore rejoints, ne connaîtront aucune crainte et ne seront point affligés. Ils sont ravis d'un bienfait d'Allah et d'une faveur, et du fait qu'Allah ne laisse pas perdre la récompense des croyants.* » (Sourate Âl-Imrân, verset 169-171)

Le Prophète ﷺ a dit : « **Aucun serviteur ne meurt en ayant obtenu un bien meilleur auprès d'Allah, ne souhaitant pas revenir à la vie terrestre et obtenir ce que comporte ce bas monde, sauf le martyr, qui voit le mérite obtenu par celui-ci, souhaitera revenir sur terre pour être tué à nouveau dans Son chemin.** » (Al-Bukhârî/2642 et Muslim/1877)

Le Jour du Jugement, Allah ressuscitera les morts et les fera sortir de leurs tombes

Le Jour du Jugement, Allah ressuscitera les morts et les fera sortir de leurs tombes après le second souffle dans la trompe. Le premier souffle provoquera la mort de tous les habitants de la terre et des cieux.

Allah dit : « *Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]. Puis on y soufflera, et voilà debout à regarder.* » (Sourate Az-Zoumar, verset 68)

Il dit également : « *Ceux qui ont mécré prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis : « Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah ».* » (Sourate At-Taghâboun, verset 7)

Les terreurs et situation extrême du Jour du Jugement

Les souffrances et les terreurs du Jour du Jugement sont immenses. Nous demandons à Allah de nous en préserver.

Les versets et hadiths sont nombreux à ce sujet.

« *Le jour où l'homme s'enfuira de son frère, de sa mère, de son père, de sa compagne et de ses enfants, car chacun d'eux, ce jour-là, aura son propre cas pour l'occuper.* » (Sourate 'Abasa, verset 34-37)

« *Ô hommes ! Craignez votre Seigneur. Le séisme [qui précédera] l'Heure est une chose terrible. Le jour où vous le verrez, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaitait, et toute femelle enceinte avortera de ce qu'elle portait. Et tu verras les gens ivres, alors qu'ils ne le sont pas. Mais le châtiment d'Allah est dur.* » (Sourate Al Hajj, verset 1-2)

Selon Aïcha (qu'Allah soit satisfait d'elle), le Prophète ﷺ a dit : « **Vous serez rassemblés nus et non circoncis le Jour du Jugement.** »¹⁸ Aïcha s'exclama alors : « Ô Messager d'Allah, Les hommes et les femmes se regarderont les uns et les autres dans cet état ?! Il ﷺ répondit : « **L'affaire sera tellement terrible pour que cela les préoccupe !** » Dans une autre version : « **L'affaire est terrible et préoccupante pour qu'ils se regardent les uns et les autres.** » (Al-Bukhârî/6162 et Muslim/2859)

Les sauvés de ces états le Jour du Jugement

Allah honore certains de Ses serviteurs dont Il est satisfait en les préservant de ces terreurs et en leur accordant Sa protection, en les couvrant sous l'ombre de Son trône.

Allah dit : « *Ceux qui dénaturent le sens de Nos versets (le Coran) ne Nous échappent pas. Celui qui sera jeté au Feu sera-t-il meilleur que celui qui viendra en toute sécurité le Jour de la Résurrection ? Faites ce que vous voulez car Il est Clairvoyant sur tout ce que vous faites ;* » (Sourate Fussilat, verset 40)

Selon Abou Hourayra, Le Prophète ﷺ a dit : « **Sept personnes seront couvertes par l'ombre d'Allah le jour où il n'y aura pas d'autres ombres : l'imam équitable, un jeune qui a grandi dans la pratique du culte de son Seigneur, deux hommes qui s'aiment en Allah, se rencontre et se sépare pour Lui, un homme auquel une belle femme, de haut rang s'offre et qui lui dit : je crains Allah, un homme qui fait une aumône dans une discrétion telle que sa main gauche ignore l'acte de sa main droite et un homme dont les yeux débordent de larmes quand, tout seul, il se rappelle Allah** » (Al-Bukhârî/629 et Muslim/1031)

Allah dit : « *et ils se tourneront les uns vers les autres s'interrogeant ; Ils diront : « Nous vivions au milieu des nôtres dans la crainte [d'Allah] ; Puis Allah nous a favorisés et protégés du châtiment du Samum. Antérieurement, nous L'invoquions. C'est Lui certes, le Charitable, le Très Miséricordieux* ». » (Sourate At-Toûr, verset 25-28)

On trouve dans le hadith divin : « **Je jure par Ma puissance ! Je ne vais pas rassembler pour mon serviteur deux peurs et deux sécurités : s'il a eu peur de Moi dans la vie d'ici-bas Je lui donne la sécurité le jour de la résurrection et s'il se sentait en sécurité**

¹⁸ Ils seront ressuscités comme ils furent créer sans qu'il ne manque rien, et ne possédant rien.

vis-à-vis de Moi dans la vie d'ici-bas Je vais l'effrayer dans l'au-delà ». (Ibn Hibbân avec une bonne chaîne de transmission/ 640)

La grande intercession

Allah honorera notre Prophète Muhammad ﷺ ainsi que sa communauté par sa grande intercession, qui apportera du réconfort aux gens lors du Jour du Jugement. Cela correspond au "Maqam Mahmoud" (la station louable), lorsque les gens se tourneront d'abord vers Adam, puis Noé, puis Abraham, ensuite Moïse, puis Jésus (paix et bénédictions sur eux tous), mais chacun d'entre eux s'excusera. Alors, ils iront voir Muhammad ﷺ et lui diront : "Ô Muhammad, tu es le Messager de Dieu et le Sceau des Prophètes, Dieu t'a pardonné tout ce qui t'a précédé comme péchés et ce qui suivra, intercède pour nous auprès de ton Seigneur. Ne vois-tu pas la situation dans laquelle nous sommes ?" Il se prosternera sous le Trône de Dieu et Dieu lui ouvrira des louanges et des éloges qui ne furent révélés à personne avant lui.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Alors il sera dit : 'Ô Muhammad, relève ta tête, demande et tu recevras, intercède et ton intercession sera acceptée.' Je relèverai alors ma tête et dirai : 'Ô Seigneur, ma communauté, ma communauté.' Il sera dit : 'Ô Muhammad, fais entrer par la porte droite du Paradis ceux de ta communauté qui ne rendront aucun compte, et ils partageront avec les autres les autres portes du Paradis.' Puis il ajouta : « Par Celui qui tient mon âme dans Sa main, l'espace entre deux battants des portes du Paradis est aussi large que l'espace entre La Mecque et Himyar¹⁹, ou comme la distance entre La Mecque et Busra²⁰. » » (Al-Bukhârî/4435 et Muslim/194).**

D'autres intercessions du Prophète ﷺ

Le Prophète ﷺ a également d'autres intercessions, comme faire entrer des gens au Paradis et faire sortir des gens de l'Enfer.

Cela est mentionné dans les hadiths sur la grande intercession. Le Prophète ﷺ a dit : « **Je demanderai l'intercession, et il me sera fixé une limite, alors je les sortirai de l'Enfer et je les ferai entrer au Paradis.** » (Al-Bukhârî/6197 et Muslim/193).

¹⁹ Une ville au Yémen

²⁰ Une ville en Syrie

Les intercessions dans l'Au-delà d'autres que notre Prophète ﷺ

Dans l'Au-delà, il y aura également des intercessions autres que la grande intercession, comme celle en faveur des pécheurs monothéistes pour qu'ils soient retirés de l'Enfer.

Ces intercessions seront partagées avec les martyrs, les Prophètes, les anges, les véridiques, les pieux et les croyants qui seront sauvés. Il existe de nombreux hadiths à ce sujet.

Parmi ces hadiths, on trouve celui rapporté par Al Bukhârî et Muslim d'après Abou Sa`îd Al-Khoudrî (qu'Allah l'agrée), où le Prophète ﷺ a dit : « ...**Quand les croyants seront sauvés du Feu, par Celui qui tient mon âme dans Sa main, aucun d'entre vous ne sera plus insistant dans sa requête envers Allah pour réclamer justice que les croyants pour leurs frères qui sont en Enfer. Ils diront : « Seigneur, ils jeûnaient avec nous, priaient avec nous et faisaient le pèlerinage. » Il leur sera dit : « Sortez ceux que vous reconnaissez. » Il sera interdit au Feu de les consumer totalement pour qu'ils restent reconnaissable. Alors, ils sortiront un grand nombre de personnes que le Feu aura atteint jusqu'à mi-jambe ou jusqu'aux genoux. »** (Al Bukhârî/7001 et Muslim/183).

Dans une autre version rapportée par Al Bukhârî : **"Ils viendront à eux, certains ayant été atteints par le Feu jusqu'à leurs pieds et d'autres jusqu'à mi-jambe."**

Le jugement, la balance et la remise des livres

Il y aura le Jour du Jugement : les comptes et les actions seront pesées. Les gens recevront les livres contenant leurs bonnes et mauvaises actions.

Allah a dit : « *Ô homme ! Tu t'efforces vers ton Seigneur sans relâche et tu Le rencontreras. Celui qui recevra son livre dans la main droite sera jugé avec indulgence et retournera joyeux vers sa famille. Quant à celui qui recevra son livre derrière son dos, il invoquera la destruction et brûlera dans un Feu ardent.* » (Sourate Al-Inshiqâq, verset 6-12).

Et Allah a dit également : « *Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que Nous fèrions venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes.* » (Sourate Al-Anbiya, verset 47).

Les témoignages au Jour du Jugement

Ce jour-là, par la sagesse divine, des témoignages auront lieu. La terre témoignera.

Allah a dit : « *Ce jour-là, elle racontera son histoire, selon ce que ton Seigneur lui aura révélé.* » (Sourate Al-Zalzalah, verset 4-5).

Les membres du corps de l'homme témoigneront également. Allah a dit : « *Le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient.* » (Sourate An-Noûr, verset 24).

Et Il a dit aussi : « *Et le jour où les ennemis d'Allah seront rassemblés en masse vers le Feu... Puis on les poussera [dans sa direction]. Alors, quand ils y seront, leur ouïe, leurs yeux et leurs peaux témoigneront contre eux de ce qu'ils œuvraient. Ils diront à leurs peaux : « Pourquoi avez-vous témoigné contre nous ? » Elles diront : « C'est Allah qui nous a fait parler, Lui qui fait parler toute chose. C'est Lui qui vous a créés une première fois et c'est vers Lui que vous serez retournés » » (Sourate Fussilat, 19-21).*

D'après Anas ibn Malik, nous étions en compagnie du Messenger d'Allah ﷺ quand il se mit à rire, et dit : « **Savez-vous ce qui me fait rire ?** » Allah et Son Messenger sont les plus savants, nous répondîmes. Il reprit : « **La discussion qui aura lieu entre le Seigneur et son serviteur.** » (Le jour du jugement). Celui-ci dira : « **Seigneur, ne m'as-tu pas protégé contre l'injustice ?** » Oui, dira Allah. « **Je ne permets à aucun, à moins qu'il ne soit de moi-même, de témoigner contre moi.** » Allah répliquera : « **Il suffit aujourd'hui toi-même pour témoigner contre toi-même, et les anges nobles et scribes** » Alors on mettra un sceau sur sa bouche et on dira à ses membres : « **Parlez** ». Ces membres parleront de ses actions, puis on ôtera le sceau, il leur dira alors : « **Malheur à vous ! c'est vous que je défendais** » (Muslim/2969)

Le bassin de notre Prophète Muhammad ﷺ

Dieu honorera notre Prophète Muhammad ﷺ et sa communauté par le bassin (Al-Hawd), où aura lieu la rencontre joyeuse entre lui et ses bien-aimés qui auront vécu après son époque.

D'après `Abdullah ibn `Amr (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : « **Mon bassin a la distance d'un mois de marche, son eau est plus blanche que le lait, son odeur plus agréable que le musc, et ses coupes sont aussi nombreuses que les étoiles du ciel. Celui qui y boira n'aura plus jamais soif.** » (Al Bukhârî/6208 et Muslim/2292).

Selon Abou hourayra, le Prophète ﷺ se rendit à un cimetière et dit : « **as-salam alaykoun, occupants des lieux, croyants. Certes, nous vous rejoindrons, s'il plait à Allah. J'aurai aimé voir nos frères qui ne sont pas encore présent.** » Les compagnons dirent : « Sommes-nous pas tes frères ô messager d'Allah ? » Il répondit ﷺ : « Vous êtes mes compagnons, et mes frères sont ceux qui ne sont pas encore présent et qui viendront après moi. » Ils demandèrent : « Comment les reconnaitra tu parmi ta communauté ? » Il ﷺ dit : « **Si quelqu'un possédait des chevaux avec des taches blanches sur le visage et les pattes entourés de chevaux noirs, ne pourra-t-il pas reconnaître ses bêtes ?** » Ils dirent : « Oui ô Messager d'Allah » Il continua en disant ﷺ : « **Ils viendront donc avec ces lueurs sur leurs visages et pieds dû aux ablutions, et je les attendrais à coté de mon Bassin.** » (Muslim/249)

Le passage sur le pont (As-Sirat) et la première communauté à le traverser

Les gens passeront sur le pont qui enjambe l'Enfer pour entrer au Paradis.

La première communauté à le traverser sera celle de notre Prophète Muhammad ﷺ. Il existe de nombreux hadiths à ce sujet, dont celui où le Prophète ﷺ a dit : "**Un pont sera tendu au-dessus de l'Enfer. Moi et ma communauté serons les premiers à le traverser. Ce jour-là, seule l'invocation des messagers comptera : « Ô Dieu, sauve-nous, sauve-nous. » Ce pont aura des crochets comme les épines du Sa`dân, n'avez-vous pas donc vu ces épines ?** » Ils répondirent : « Oui Ô Messager d'Allah » il continua : « **Elles sont comme les épines de Sa`dân sauf que leur grandeur ne peut être su que par Allah. Elles attraperont les gens selon leurs actions, certains périront, d'autres seront affectés puis sauvés.**" (Al Bukhârî/773 et Muslim/82).

Dans une version : « **Des passants seront sauvés intégralement, d'autres sauvés mais égratignés, d'autres renversés en enfer. L'ultime passant sera réellement trainé.** » (Al Bukhârî/7439 et Muslim/183)

Ceux qui entreront au Paradis sans jugement

Parmi les événements du Jour du Jugement, certaines personnes entreront au Paradis sans rendre de comptes.

D'après Abou Hâzim, d'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : **"Soixante-dix mille ou sept cent mille de ma communauté – Abou Hâzim doute entre ces deux chiffres – entreront au Paradis sans jugement, se tenant la main, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux entre. Leurs visages seront brillants comme la pleine lune."** (Muslim/219).

Abu Umâma rapporte que le Prophète ﷺ a dit : **« Mon seigneur m'a promis de faire entrer au Paradis soixante-dix mille fidèles de ma communauté qui ne seront ni jugés ni châtiés. Pour chaque millier de ces fidèles, soixante-dix mille autres les accompagneront. Et en plus, à trois reprises, mon Seigneur en fera entrer davantage en se saisissant d'eux à pleines mains. »** (Ahmed avec une bonne chaîne de transmission/22357)

Le feu de l'enfer n'est pas comme le feu du monde, et le châtimement de ses habitants varie

Le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Le feu qu'allume le fils d'Adam est un soixante-dixième d'une partie de la chaleur de l'enfer. »** (Al Bukhârî/3092 et Muslim/2843).

Le châtimement des habitants de l'enfer varie, et les hypocrites seront au plus bas niveau :

« Les hypocrites seront, certes, au plus bas fond du Feu, et tu ne leur trouveras jamais de secoureur » (Sourate An-Nisa, verset 145)

Quant aux autres, leur châtimement dépendra de leurs actions et de leurs états.

Selon Samurah ibn Jundub (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : **« Certains seront brûlés par le feu jusqu'à leurs chevilles, d'autres jusqu'à leurs genoux, d'autres encore jusqu'à leur taille, et d'autres jusqu'à leurs clavicules. »** (Ahmed/20115 et Muslim/3845).

Le châtimeut des mécréants en enfer est éternel

Les mécréants seront en enfer pour l'éternité, et leur châtimeut ne prendra jamais fin.

Allah, exalté soit-Il, dit : « *Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtimeut. Allah est certes Puissant et Sage !* » (Sourate An-Nisa, verset 56)

Il dit également : « *Si les mécréants possédaient tout ce qui est sur la terre et autant encore, pour se racheter du châtimeut du Jour de la Résurrection, on ne l'accepterait pas d'eux. Et pour eux il y aura un châtimeut douloureux. Ils voudront sortir du Feu, mais ils n'en sortiront point. Et ils auront un châtimeut permanent.* » (Sourate Al-Ma'ida, versets 36-37)

Les habitants de l'enfer se haïssent et se renient entre eux

Les relations et l'amour entre les gens de l'injustice et des péchés, se transformeront en haine.

Allah, exalté soit-Il, dit : « *Les amis, ce jour-là, seront ennemis les uns des autres, sauf les pieux.* » (Sourate Az-Zukhruf, verset 67)

Il dit aussi : « *Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. Quand les injustes verront le châtimeut, ils sauront que la force tout entière est à Allah et qu'Allah est dur en châtimeut ! Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtimeut, les liens entre eux seront bien brisés ! Et les suiveurs diront : « Ah ! Si un retour nous était possible ! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués » – Ainsi Allah leur montra leurs actions ; source de remords pour eux ; mais ils ne pourront pas sortir du Feu.* » (Sourate Al-Baqara, versets 165-167)

Et encore : « *Et tous comparaîtront devant Allah. Puis, les faibles diront à ceux qui s'enflaient d'orgueil : « Nous étions bien vos suiveurs. Pouvez-vous nous être de quelque utilité contre le châtimeut d'Allah ? » – Alors, les autres diront : « Si Allah nous avait guidés nous aurions certainement guidées. Il est indifférent pour nous plaindre ou d'endurer ; nous n'avons pas d'échappatoire. »* » (Sourate Ibrahim, verset 21)

Les pécheurs parmi les croyants ne resteront pas éternellement en enfer

Le Prophète ﷺ a enseigné que nul parmi les pécheurs croyants ne restera éternellement en enfer.

Selon Abu Hurayra (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsqu'Allah aura terminé de juger entre Ses serviteurs et qu'Il voudra, par Sa miséricorde, sortir ceux qu'Il désire du feu de l'enfer, Il ordonnera aux anges de sortir de l'enfer ceux qui n'associaient rien à Allah, ceux qu'Allah souhaite faire miséricorde parmi ceux qui disaient : "Il n'y a de dieu qu'Allah."** Ils seront reconnus en Enfer par la trace de la prosternation. Le feu consumera tout du fils d'Adam sauf les traces de la prosternation, car Allah a interdit au feu de brûler les marques laissées par la prosternation. Ils seront alors extraits du feu en étant complètement carbonisé. On leur versera sur eux de l'eau de vie. Ils en sortiront aussi vite qu'une graine fleuri » (Al-Bukhârî/773 et Muslim/182)

Les habitants du paradis y sont éternels et n'en sortiront jamais

Allah, exalté soit-Il, dit : « *Ceux qui croient et font de bonnes œuvres auront pour résidence les Jardins du "Firdaws," (Paradis), où ils demeureront éternellement, sans désirer aucun changement.* » (Sourate Al-Kahf, versets 107-108)

Et Il dit également : « *Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres. Nous les ferons entrer bientôt aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Promesse d'Allah en vérité. Et qui est plus véridique qu'Allah en parole ?* » (Sourate An-Nisa, verset 122)

Le plus grand des bienfaits du paradis est la vision d'Allah et Sa satisfaction

Le plus grand honneur qu'Allah accordera aux croyants au paradis sera de les autoriser à Le voir et de leur accorder Sa satisfaction.

Allah, exalté soit-Il, dit : « *Ce jour-là, des visages resplendiront, regardant leur Seigneur.* » (Sourate Al-Qiyamah, verset 22-23)

D'après Abu Sa'îd Al-Khudrî (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : « **Allah, exalté soit-Il, dira aux gens du paradis : « Ô gens du paradis ! ». Ils répondront : « Nous sommes à ton service, Seigneur. » Il dira : « Êtes-vous satisfaits ? ». Ils répondront : « Comment ne serions-nous pas satisfaits alors que Tu nous as donné ce que Tu n'as donné à aucune autre de Tes créatures ? ». Il dira : « Je vais vous accorder quelque chose de mieux que cela. » Ils demanderont : « Qu'est-ce qui pourrait être mieux que cela ? ». Il répondra : « Je vais vous accorder Ma satisfaction, et jamais après cela Je ne serai en colère contre vous. » » (Al-Bukhârî/6183 et Muslim/2829)**

Selon Suhayb (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète ﷺ a dit : « **Lorsque les gens du paradis entreront au paradis, Allah, exalté soit-Il, dira : « Voulez-vous que Je vous accorde quelque chose de plus ? ». Ils répondront : "N'as-Tu pas éclairci nos visages, ne nous as-Tu pas fait entrer au paradis et sauvés du feu ? ». Alors Allah dévoilera (Son visage), et il n'y aura rien de plus précieux pour eux que de regarder leur Seigneur. »** (Ahmed/18961 et Muslim/181)

Peut-on voir Allah dans ce monde ?

Le Prophète Moïse ﷺ a demandé à Allah de Le voir, mais sa demande n'a pas été exaucée, comme Allah, exalté soit-Il, dit :

« Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : "Ô mon Seigneur, montre-Toi à moi pour que je Te voie ! " Il dit : "Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras." Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit : "Gloire à toi ! A Toi je me repens ; et je suis le premier des croyants". » (Sourate Al-A'raf, verset 143)

Concernant notre Prophète Mohammed ﷺ, il y a divergence d'opinions quant à savoir s'il a vu son Seigneur. Rien de définitif n'a été établi à ce sujet.

L'imam An-Nawawi a rapporté (dans son commentaire de Sahih Muslim 3/4) le propos du Qâdî `Iyâd : « Certains de nos enseignants se sont arrêtés sur cette question et ont dit : il n'y a pas de preuve claire et manifeste concernant ce sujet. »

Il a également été rapporté par Al-Qurtubi dans Al-Mufhim que certains érudits parmi les vérificateurs ont choisi de s'abstenir de prendre position, et cela a été soutenu par l'absence de preuve claire dans ce domaine (Fath Al-Bari, 8/608, commentaire de la Sourate An-Najm).

Nous choisissons de suspendre notre jugement sur ces questions, car nous ne serons pas interrogés à ce sujet le Jour de la Résurrection.²¹

Celui qui prétend voir Allah dans ce monde est égaré et menteur

Celui qui prétend avoir vu Allah ici-bas, après l'époque prophétique est égaré et menteur.

La règle est que la vision d'Allah par les croyants n'aura lieu qu'après la mort, dans l'au-delà, comme le Prophète ﷺ l'a dit : « **Et sachez qu'aucun de vous ne verra son Seigneur avant de mourir.** » (Ahmad/23722, Muslim/2931, et At-Tirmidhî/2235)

²¹ Il est sage de rester silencieux sur de nombreuses questions de débats et de controverses religieuses qui ne nous seront pas posées le Jour de la Résurrection, ou sur des questions où Allah a laissé une certaine latitude, et qui ont fait l'objet de divergences entre les savants.

Le sixième pilier : La foi en le destin

La signification du destin (Al-Qadar) est de savoir qu'Allah, exalté soit-Il, a décrété de toute éternité tout ce qui se produira, en des temps spécifiques connus de Lui, et sous des caractéristiques particulières. Ainsi, tout se déroule conformément à ce qu'Il a prédestiné.

Allah dit : « *Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux plein de gloire.* » (Sourate Al-Hadid, verset 22-23)

Le Prophète ﷺ fut interrogé sur les piliers de la foi et répondit : « **C'est de croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais.** » (Muslim/8).

Le Prophète ﷺ a également dit : « **La première chose que Dieu a créée est le Calame (le Stylet), puis Il lui a dit : 'Écris'. Le Calame demanda : 'Qu'est-ce que j'écrirai, Seigneur ?' Allah dit : 'Écris les décrets de tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la Résurrection.** » (Abou Dawoud/4688]

Selon Abdullah ibn Abbâs le Prophète ﷺ dit : « ([...] **Sache que si toute la communauté se réunissait pour te faire bénéficier d'une chose, elle ne pourrait le faire que pour une chose qu'Allah a écrit en ta faveur. Et si elle se liguaient pour te nuire, elle ne te nuirait que pour une chose qu'Allah a écrit en ta défaveur. La plume est levée et les pages ont séché.** » (At-Tirmidhî qui l'a authentifié/2516)

Types de décrets en lien avec le libre choix de l'homme

Tout ce qui se passe dans l'univers est selon le décret de Dieu, mais **les choses liées à l'être humain se divisent en deux types :**

1. **Ce sur quoi il n'a aucun choix** : comme sa taille, la couleur de sa peau, ses cheveux, ses yeux, etc.
2. **Ce sur quoi il a un choix** : comme la foi, la mécréance, l'obéissance, la désobéissance, ses choix alimentaires, son mariage, etc.

Dans le premier type, **l'homme est contraint**, il n'a pas de responsabilité ; Allah n'impose à l'âme que ce qu'elle peut supporter.

Dans le second type, **il est libre de choisir** ; Allah lui a donc confié la responsabilité de chaque acte entrant dans ce domaine.

C'est ainsi que l'on comprit les compagnons. Lorsqu'Omar décida de ne pas pénétrer dans la région qui subissait une épidémie et qu'Abû 'Ubayda lui dit : « **Fuis-tu le Destin de Dieu ?** » Omar répondit : « **Si un autre que toi s'était permis de dire pareille chose... [n'approuvant pas la remarque.] Eh bien, oui, nous fuyons la destinée fixée par Allah pour une autre destinée également fixée par Lui. Que ferais-tu si tu avais des chameaux parqués dans une vallée dont une partie serait couverte d'herbe et l'autre, stérile ? Si tu faisais paître tes chameaux dans la partie couverte d'herbes, ne le ferais-tu pas en conformité avec la destinée fixée par Allah et si tu les faisais paître sur la partie stérile, ne le ferais-tu pas également en conformité avec la destinée fixée par Allah ?** »

'Abd ar-Rahman ibn 'Awf, qui était absent pour quelque affaire, arriva à ce moment et dit : « J'ai une certitude à ce sujet car j'ai entendu le Prophète ﷺ dire : « **Lorsque vous apprenez que la peste se déclare dans un pays, ne vous y rendez pas ; mais, si elle est déclarée dans le pays où vous êtes, ne quittez pas ce pays pour la fuir.** » » 'Omar loua alors Allah et fit demi-tour.²² (Al Bukhârî/5397 et Muslim/2219)

La foi en tout ce qu'a enseigné le Prophète ﷺ

Après avoir cru en les piliers de la foi, il est impératif de croire en tout ce qui est prouvé par la révélation divine, que ce soit du Coran ou de la Sunna, qu'il s'agisse de l'invisible, des lois ou d'autres choses ; car le Prophète (paix et salut sur lui) ne parle pas sous l'influence de la passion. Ce n'est qu'une révélation inspirée.

Parmi ce qui a été enseigné par le Prophète ﷺ est que nul ne meurt avant son terme fixé.

Allah dit : « *Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus.* » (Sourate Al A`râf, verset 34)

²² Nous apprenons dans ce hadith ce qu'on appelle aujourd'hui de la distanciation physique lors des épidémies et quarantaine qui nous a été enseigné par le Prophète depuis plus de 14 siècles !

Il dit aussi : « *Dis : "Eussiez-vous été dans vos maisons, ceux pour qui la mort était décrétée seraient sortis pour l'endroit où la mort les attendait."* » (Sourate Âli `Imrân, verset 154)

Il dit également : « *Et dépensez de ce que Nous vous avons octroyé avant que la mort ne vienne à l'un de vous et qu'il dise alors : « Seigneur ! si seulement Tu m'accordais un court délai : je ferais l'aumône et serais parmi les gens de bien ».* Allah cependant n'accorde jamais de délai à une âme dont le terme est arrivé. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites. » (Sourate Al Mounâfiqûn, verset 10-11)

Parmi ce qui a été enseigné par le Prophète ﷺ la multiplication des bonnes actions

Parmi les enseignements du Prophète ﷺ : Allah multiplie les bonnes actions par dix, alors que les péchés sont considérés comme tel sauf ce qu'Allah décide d'effacer. Les bonnes actions peuvent être multiplié par Allah jusqu'à 700 fois voire plus que cela !

Allah dit : « *Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant ; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice.* » (Sourate Al An`âm, verset 160)

Il dit : « *Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier d'Allah ressemblent à un grain d'où naissent sept épis, à cent grains l'épi. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut et la grâce d'Allah est immense, et Il est Omniscient.* » (Sourate Al Baqarah, verset 261)

Les péchés : grands et petits

Le Prophète ﷺ a enseigné que les péchés sont de deux types : grands et petits.

Les petits péchés peuvent également être effacés par Allah par l'abandon des grands péchés et par les bonnes œuvres.²³

²³ Certaines personnes, en prenant connaissance de cela, ont pris à la légère de nombreux péchés, devenant indulgentes dans leur engagement dans ces péchés, avec peu de crainte d'Allah dans leur cœur. Cela a conduit à leur perte.

Allah, exalté soit-Il, dit : « *Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effaçons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis).* » (Sourate An-Nisa, verset 31)

Abou Hourayra (que Dieu l'agrée) a rapporté que le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Les cinq prières, du vendredi au vendredi suivant, et de Ramadan à Ramadan sont une expiation pour ce qui se passe entre elles, si l'on évite les grands péchés.** » (Ahmad/2/400 et Muslim/233)²⁴

Allah Tout-Puissant ne pardonne pas l'association avec Lui sauf par le repentir

Parmi ce qui est mentionné par le Prophète ﷺ, c'est qu'Allah ne pardonne pas aux polythéistes, ils seront éternellement en Enfer et le Paradis leur sera interdit. Allah a dit : « *Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah des associés commet un énorme péché.* » (Sourate An-Nisâ', verset 48)

De même, Allah le Tout-Puissant a dit : « *Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !* » (Sourate Al-Mâ'idah, verset 72).

« *Ils voudront sortir du Feu, mais ils n'en sortiront point. Et ils auront un châtement permanent.* » (Sourate Al Mâ'idah, verset 37)

Par contre Allah leur pardonnera à condition qu'ils abandonnent leurs incroyances et croient en Allah et Son Messager : « *Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce*

²⁴ Il faut rappeler que prendre à la légère un petit péché et persister dans celui-ci le fait passer au rang de grand péché, et que les grands péchés ne se limitent pas aux sept péchés capitaux mais sont nombreux. Certains grands péchés sont cachés, ce qui fait qu'ils peuvent être ignorés par beaucoup de gens. Allah, exalté soit-Il, dit : « *N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette.* » (Al-An'âm, verset 151) Il est possible qu'une personne se caractérise par l'orgueil, que le Prophète ﷺ a décrit comme étant :

1. **Le rejet de la vérité,**

2. **Le mépris des gens.**

Cette turpitude cachée peut être présente dans le for intérieur de la personne sans qu'elle se rende compte : le Prophète ﷺ a dit : « **N'entrera pas au Paradis celui qui a dans son cœur le poids d'un atome d'orgueil.** » (Mouslim/91)

qui s'est passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés) ; à l'exemple de (leurs) devanciers. » (Sourate Al-Anfâl, verset 38)

Selon le récit de `Amr Ibn Al-`Âs (qu'Allah soit satisfait de lui), il dit : « **Quand Allah a mis l'Islam dans mon cœur, je suis allé voir le Prophète ﷺ et lui ai dit : « Tends ta main pour que je te prête allégeance. » Alors il tendit sa main, mais je retirai la mienne et dis : « Je veux poser une condition. » Il dit ﷺ : « Quelle est cette condition, Ô `Amr ? » Je répondis : « Que mes péchés soient pardonnés. » Il dit ﷺ : « Ne sais-tu pas que l'Islam efface tout ce qui le précède ? » (Muslim/121).**

Les péchés des croyants désobéissants sont soumis à la volonté d'Allah

Quiconque désobéit à Allah parmi les croyants et ne se repent pas mérite le châtiment d'Allah. Il est possible qu'Allah pardonne où qu'Il punisse.

Allah a dit : « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah des associés commet un énorme péché. » (Sourate An-Nisâ', verset 48)

Le Prophète ﷺ a dit, selon `Ubâdah Ibn As-Sâmit (qu'Allah soit satisfait de lui), lorsqu'il a prêté serment d'allégeance avec un groupe de ses compagnons : « **Prêtez moi allégeance sur le fait que vous n'associerez rien à Allah, que vous ne volerez pas, que vous ne commettrez pas de fornication, que vous ne tuerez pas vos enfants, et que vous n'inventerez pas de fausses accusations, et ne désobéirez point dans le bien... Quiconque parmi vous respecte cela, sa récompense est auprès d'Allah. Quant à celui qui tombe dans certains de ces péchés, et est puni dans cette vie, cela lui servira d'expiation. Quant à celui qui tombe dans le péché et qu'Allah le couvre alors son sort est à Lui : S'il veut, il le pardonne, et s'Il veut, il le châtie. Nous prêtâmes allégeance sur cela » (Al-Bukhârî/18 et Muslim/1709).**

Le musulman ne devient pas mécréant en commettant de grands péchés

Il est rapporté que le Prophète ﷺ a dit que le musulman ne devient pas mécréant en commettant des péchés, même s'ils font partie des péchés majeurs et son sort appartient à Allah. Allah a dit : « *Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. A part cela, Il*

pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah des associés commet un énorme péché. »
(Sourate An-Nisâ', verset 48)

Les érudits ont expliqué que les versets de mise en garde contre les péchés qui peuvent impliquer la mécréance ou la damnation éternelle ont pour signification l'ingratitude envers les bénédictions ou la ressemblance avec les actions des mécréants.

Par exemple : la parole du Prophète ﷺ : « **Insulter un musulman est de la perversion et le combattre est de la mécréance.** » (Al-Bukhârî/48 et Muslim/64).

Le Coran indique également qu'un serviteur désobéissant ne quitte pas la sphère de la foi pour avoir combattu son frère.

Allah dit : « *Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux.* »
(Sourate Al Houjourât, verset 9)²⁵

Exigences de la foi : Respect et amour pour la famille du Prophète et ses compagnons

Je termine cette section sur la foi en mentionnant les mérites de **la famille du Prophète ﷺ et de ses compagnons** pour nous encourager à les respecter et à les aimer.

Allah a dit : « *Dis : « Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté »* (Sourate Ash-Shûrâ, verset 23).

Il dit : « *Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah). Accomplissez le Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messenger. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et vous purifier pleinement.* » (Sourate Al Ahzâb, verset 32-33)

Le mérite de la famille prophétique implique tous les croyants parmi les proches du Prophète ﷺ, mais certaines particularités touchent Fâtimah, ainsi que son époux `Ali et leurs deux enfants Al Hasan et Al Housayn, qui sont confirmés dans des récits comme :

²⁵ Si tu souhaites plus de détail sur ce sujet, tu le trouveras en fin de livre à l'annexe 3.

Le hadith de `Âicha qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « **Ô Fâtimah ! N'es-tu pas satisfaite d'être la meilleure des femmes parmi les croyantes ou la meilleure femme de cette communauté ?** » (Al-Bukhârî/3426 et Muslim/2450)

Selon Abi Bakrah, le Prophète ﷺ dit en montrant Al Hasan : « **Mon fils que voici sera un guide, et il se peut qu'Allah réconcilie par lui entre deux grands groupes parmi les musulmans.** » (Al Bukhârî/2757)

Selon Abî Sa`îd Al Khoudrî le Prophète ﷺ dit : « **Al Hasan et Al Housayn sont les chefs des jeunes du Paradis.** » (Ahmad/11012 et At-Tirmidhî qui l'a authentifié/3768)

Selon Abou Hourayra : Le prophète ﷺ sorti un jour... Il s'assit dans la cour de la maison de Fâtimah quand vint Al Hasan accélérant le pas jusqu'à ce qu'il le prît dans ses bras et l'embrassa et dit : « **Ô Seigneur, aime-le et aime celui qui l'aime.** » (Al Bukhârî/2016 et Muslim/2421)

Selon Salamah ibn al akwa` le prophète ﷺ dit lors de la nuit de la conquête de khaybar : « **Je donnerai l'étendard – ou prendra certes l'étendard – demain, un homme qui est aimé d'Allah et de son Messager (ou il dit : qui aime Allah et son Messager), à qui Allah accordera la victoire.** » Nous souhaitons que ce fût Ali. Nous dîmes : « **C'est Ali, le Prophète lui donna donc l'étendard et Allah lui accorda la victoire.** » (Al Bukhârî/3499 et Muslim/2407)

Quant à ces compagnons, ce sont les meilleurs de cette communauté : « **Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui suivra, puis celle qui suivra.** » (Al Bukhârî/6317 et Muslim/2533)

Aucun d'entre cette communauté n'atteindra leurs degrés : « **N'insultez pas mes compagnons, car même si l'un d'entre vous dépense en or l'équivalent de la montagne Uhud, il ne pourra atteindre une poignée d'un des leurs voir même pas la moitié !** » (Al Bukhârî/3470 et Muslim/2540)

Les meilleurs d'entre eux sont les premiers croyants (as-sâbiqûn al awwalûn) : « *Les tout premiers [croyants] parmi les émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agréa, et ils l'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !* » (Sourate at-Tawbah, verset 100)

Et les meilleurs parmi eux sont les Califes bien guidés : Abou Bakr, Omar, Othmân et `Ali.

Ce sont les deuxièmes guides pour les musulmans après le Prophète ﷺ. Ce sur quoi ils étaient est la lumière face aux ténèbres des troubles et séditions : « **Ceux qui vivront après moi verront énormément de sédition ; accrochez-vous donc à ma sunnah et la sunnah des califes bien guidés et agrippez-vous-en, mordez-y pleinement avec vos molaires !** » (At-Tirmidhî qui l'a authentifié/2716 et Abou Dawûd/4607)

Parmi les premiers croyants il y a ceux qui ont prêté l'allégeance agréée : « *Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs coeurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche* » (Sourate Al Fath, verset 18)

Équilibre de la foi

Le Prophète ﷺ a dit : « **Le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah que le croyant faible, mais dans chacun, il y a du bien. Efforce-toi de faire ce qui t'est bénéfique, demande l'aide d'Allah et ne te montre pas impuissant.** » (Ahmad et Muslim).

La force est recherchée dans tous les aspects de la vie du musulman, surtout dans le domaine de la foi. Cela nécessite vigilance et persévérance avec l'aide d'Allah. Il a besoin d'une balance et mesure afin qu'il puisse peser sa foi comme on pèse, ou mesure la glycémie ou la tension pour la santé physique.

Cet équilibre et mesure se divise en deux aspects :

Le premier aspect : les vertus et actions que le Prophète a guidées vers et valorisées ceux qui les accomplissent. Ce sont les branches de la foi qu'il a mentionnées : « **La foi est divisé en plus de 70 branches, et la pudeur est l'une d'entre elle.** » (Al Bukhârî/9 et Muslim/35)

Le deuxième aspect : Ce sont les caractéristiques et actions qu'Allah a blâmées et critiqué ainsi que ceux qui les accomplissent. Ce sont les péchés et turpitudes.

Le premier aspect inclut des actes apparents comme le bon traitement des parents, le maintien des liens familiaux, les pleurs liés à la crainte d'Allah, et des qualités cachées comme la pudeur vis-à-vis d'Allah, la crainte révérencielle d'Allah, et la peur du mauvais jugement lors du Jour du Jugement.

Dans le deuxième aspect, on trouve également des péchés manifestes comme la fornication ou la consommation illicite des biens d'autrui, et des péchés cachés comme l'orgueil, la haine, l'ostentation, ou le sentiment de sécurité face au châtement dans l'au-delà.

Nous bénéficions de ces éléments en méditant les versets du Coran, les ordres et interdictions, les louanges pour les vertueux, et les reproches pour les pécheurs. Ces récits, aussi bien que les hadiths du Prophète ﷺ et les histoires des premiers croyants (que la paix soit sur eux), les situations de l'au-delà, aident à comprendre les ramifications de la foi. Les écrits des savants comme le livre

« Les branches de la foi » d'Al-Bayhaqi²⁶ offrent aussi des repères, tout en analysant la pratique des compagnons de ces branches.

Certains pieux prédécesseurs avaient pour habitude de méditer longuement une seule parole divine toute la nuit ou la majeure partie de celle-ci pour en saisir le sens.²⁷

Ce qui est mentionné dans ce chapitre ne constitue pas une étude académique, mais plutôt un rappel dont bénéficient ceux qui cherchent sincèrement à être guidés, avec l'aide d'Allah Tout-Puissant.

²⁶ C'est un livre traduit en partie en français et disponible à l'achat. [NDT]

²⁷ L'imam An-Nawawî a mentionné cela dans son livre « tibyân » selon Abou Dharr, le prophète ﷺ pria la nuit en répétant le même verset jusqu'au matin : « *Si tu les châties, ce sont tes serviteurs...* » (Al Mâ'idah, verset 118) (An-Nasâ'î et Ibn Mâjah).

Tamîm ad-Dârî rapporte que le Prophète ﷺ a répété ce verset jusqu'au matin : « *Ceux qui commettent des mauvaises actions comptent-ils que Nous allions les traiter comme ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres...* » (Al Jâthiyah, verset 21)

Ûbaha ibn Hamzah dit : « J'entrais chez Asmâ' alors qu'elle récitait : « *Puis Allah nous a favorisés et protégés du châtement du Samum* » (At-Tôur, verset 27) j'attendis donc et elle se mit à la répéter et à invoquer longuement, je sorti donc pour me rendre au marché afin d'acheter ce dont j'avais besoin et revenir auprès d'elle en pensant qu'elle eut fini. Mais elle était dans la même position à répéter le verset et invoquer... »

Annexes importantes à connaître

Annexe 1 : Les Saints et leurs prodiges

J'ai mentionné dans le chapitre **de la foi aux prophètes des miracles**. En général les prodiges des saints sont évoqués avec les miracles. Il est apparu des égarements et des erreurs de compréhension concernant **les saints et leurs prodiges**, d'où la nécessité de clarifier et d'apporter la lumière sur certains points sur cette question. Voici quelques aspects importants :

1. Les prodiges existent

Bien que de nombreux mensonges et histoires inventés attribués à certains, ainsi que le titre de saint appliqué à eux, je dis en tout état de connaissance : **Les prodiges des saints est possible et existent**, bien que ce que racontent la plupart des gens est faux. Cependant plusieurs prodiges sont bien établis dans les hadiths authentiques. Nous ne pouvons donc pas nier l'existence des prodiges pour les saints.

Parmi ces prodiges, il y a l'histoire du garçon des « gens de la fosse » qu'Allah honora. Ce garçon crut en Allah par l'intermédiaire d'un moine et rejeta les mensonges du sorcier. Allah l'honora en le dotant de la capacité de guérir les aveugles et les lépreux et de soigner d'autres maladies. Lorsqu'il guérissait, il disait aux malades : « Ce n'est pas moi qui guéris, c'est Allah. Si tu crois en Allah, je prierai pour ta guérison et Il te guérira. » Cette histoire concernant les « gens de la fosse » est longue et inclut un nombre considérable de prodige attribué à ce garçon. (Ahmad/23976 et Muslim/3005)

Il y a aussi le récit et prodige de Djourayj qui était un adorateur dans sa tour, à qui une femme belle se présenta pour le tenter et séduire, sans qu'il y prête attention. Elle alla voir un berger proche de cette tour à qui elle s'adonna et tomba enceinte de ce dernier et accoucha. Elle prétendit par la suite que cet enfant appartenait à Djourayj. Allah donna la possibilité au bébé dans le berceau de parler et de l'innocenter, tout en indiquant qui était son vrai père, à savoir le berger. (Al Bukhârî/3253 et Muslim/2550)

2. Qui est le saint ?

La réponse est tirée du Saint Coran, dans lequel Allah Tout-Puissant dit : « *En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés, Ceux qui croient et qui craignent [Allah].* » (Sourate Yûnus, versets 62–63).

Le saint a absolument 2 caractéristiques qui sont la foi et la piété. Plus la personne est dotée de foi et de piété, plus elle est proche d'Allah.

3. Pas de lien obligatoire entre la sainteté et le miracle (le phénomène surnaturel)

La présence de sainteté chez une personne ne signifie pas nécessairement que des prodiges apparaissent entre ses mains, et les prodiges ne sont pas une condition de la sainteté. Un saint est une personne croyante et pieuse, mais les prodiges ne sont pas une partie de la foi ni de la piété.

Ce qui est loin de la science, c'est cette pensée à notre époque qu'une personne est un saint simplement parce qu'un événement surnaturel a eu lieu par ses mains.

Ces personnes-là ne se rappellent pas que certains phénomènes surnaturels peuvent se produire par les mains d'un musulman pécheur ou même d'un incroyant comme on peut le voir en Inde. Bien plus que cela, il apparaîtra des prodiges par l'Antéchrist, qui réalisera des actes extraordinaires, comme des hadiths authentiques le prouvent.

Ces discours se sont propagés chez certains sur les prodiges, à tel point qu'ils sont supérieurs à l'évocation des hadiths et loin de toute méthodologie scientifique. Et la plupart de ce qu'ils estiment être des prodiges, ne le sont pas, voir n'existent pas.

L'un des traits de caractéristiques des pieux est que lorsqu'ils s'assoient avec les gens, ils leurs évoquent des éléments de leurs religions dont ils ont besoin, à la lumière du Coran et la Sunnah de Son Prophète ﷺ. Ils ne les occupent pas par des histoires liées à des événements surnaturels.

4. On ne peut affirmer qu'une personne est un saint sans révélation divine

Dans l'islam, nous ne pouvons affirmer avec certitude la sainteté d'une personne ou sa proximité avec Allah qu'en jugeant par les apparences et en laissant son for intérieur à Dieu. Nous pouvons par exemple dire qu'une personne est pieuse si nous la voyons fréquenter la mosquée régulièrement, mais nous ne pouvons pas juger de la sincérité de son cœur, car nous n'y avons

pas accès. Nous pouvons avoir une bonne opinion d'une personne, mais le jugement absolu appartient à Allah.

Ce qui est erroné c'est d'affirmer la sainteté d'une personne, ou qu'il est au Paradis, ou qu'il fait partie des biens aimés d'Allah, et cela sans révélation divine qui l'affirme.

Nous pouvons par contre penser sans affirmer qu'il est un saint ou une personne vouée au Paradis en délaissant l'aspect final à Celui qui a connaissance de l'Invisible.

C'est ce que le Prophète ﷺ a enseigné à ses compagnons, lorsqu'il dit à l'un d'eux, après qu'il ait qualifié un homme de croyant : **« J'ai demandé : « Ô Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) ! Pourquoi as-tu abandonné cette personne ? Par Allah, je le considère comme un croyant fidèle. Le Prophète (que la paix soit sur lui) a commenté : « Ou simplement un musulman. » Je suis resté silencieux pendant un moment, mais je n'ai pas pu m'empêcher de répéter ma question à cause de ce que je savais de lui. Puis il demanda au Messenger d'Allah (que la paix soit sur lui) : "Pourquoi as-tu quitté tel et tel ? Par Allah ! C'est un croyant fidèle." Le Prophète (que la paix soit sur lui) a encore dit : « Ou simplement un musulman. » Et je n'ai pas pu m'empêcher de répéter ma question à cause de ce que je savais de lui. Alors le Prophète (que la paix soit sur lui) dit : « Ô Sa'd ! Je donne à une personne tandis qu'une autre m'est plus chère, de peur qu'elle ne soit jetée la face première dans le Feu. » (Al Bukhârî/27 et Muslim/105)**

L'imam an-Nawawî commentant ce hadith dit : **« Le sens voulu est l'interdiction d'affirmer la foi (Al Îmâne) vis-à-vis de quelqu'un mais plutôt l'Islam, car l'Islam est su par les actes apparent tandis que la foi n'est connue que d'Allah Seul. »**

Lorsqu'Othmân ibn Madh'ouîn décéda, Oum al-'Alâ' parmi les médinoises dit : **« Qu'Allah te fasse miséricorde ô Abû as-Sâ'ib, j'atteste qu'Allah t'a honoré. » Le Prophète la reprit alors : « Qui t'indique qu'Allah l'a honoré ? ! » Elle répondit : « Que mon père te soit donné en rançon ô messenger d'Allah, qui est honoré par Allah ? » Il répondit : « Le concernant, la mort l'a atteint et j'espère pour lui tout le bien. Par Allah je ne sais pas, alors que je suis le Messenger d'Allah, ce qu'on fera de moi ! » Elle dit : « Par Allah, je ne louerais plus personne auprès d'Allah ! » (Al Bukhârî/1186)**

Selon Abû Bakrah, le Prophète ﷺ a dit : **« Que celui d'entre vous qui veut absolument porter des éloges à son frère, qu'il dise alors « J'estime qu'untel est comme si ou comme cela, et son sort appartient à Allah, et je ne sanctifie personne devant Allah, je pense qu'il est comme ceci et comme cela. » s'il connaît ces éléments de lui. » (Al Bukhârî/2516 et Muslim/3000)**

L'Imam al-Nawawi a dit : « **Concernant l'expression “ je ne louerais plus personne auprès d'Allah ”, cela signifie que je ne peux certifier la fin de vie ou les intentions de quiconque, car cela est caché de nous. Cependant, j'estime et je suppose, en raison des apparences qui le justifient. »**

5. Les saints n'ont pas de contrôle dans l'univers comme le pensent certains extrémistes

Certains pensent qu'Allah a des serviteurs qui peuvent atteindre un niveau de proximité et sainteté ayant connaissance de tout ou ayant le pouvoir de dire "Sois" et la chose sera. Cette croyance est fausse et dangereuse, en contradiction avec le concept de **l'Unicité d'Allah**.

Ces personnes associent ces croyances égarées aux saints ou aux pieux personnages, parfois même à des personnages de science, de mérite tel que le Cheikh Abd al-Qâdir al-Jîlânî, qu'ils vénèrent.

Cependant, en consultant la biographie de ce Cheikh dans des sources fiables, on constate qu'il se dissociait absolument de telles croyances égarées, tout comme tous les vrais croyants.

Si je ne voyais pas cette fausse croyance largement répandue, je n'aurais pas pris le temps d'en avertir mes frères lecteurs, et de les occuper par celle-ci. Mais malheureusement ces idées sont assez répandues et il est donc nécessaire d'avertir contre elles.

6. Les fous ou les faibles d'esprit ne doivent pas être considérés comme des saints

Certains voient les fous et les faibles d'esprit comme des saints et les suivent comme des guides spirituels. Ils leurs obéissent et craignent de les contredire, tout en les consultant dans leurs affaires mondaines ou religieuses.

Cependant, il n'est pas correct de considérer une personne dénuée de raison comme un saint, car elle n'est ni responsable de ses actes, comment alors lui attribuer la caractéristique de Saint ?!

Il est bon d'être bienveillant avec ces personnes et de prier pour elles, voir même d'estimer qu'elles sont mieux que nous, car elles sont libres de péchés en étant irresponsable de leurs actes. Tandis que nous avons des péchés et fautes, eux en sont purifiés.

L'érudit al-Alûsî dans son tafsir « **Rûh al-ma`ânî** » a mis un point d'honneur sur ce sujet en réfutant également cette croyance et mettant en garde lors de la parole d'Allah : « *Ses Alliés (saints) ne sont que les pieux* » : « **La plupart des ignorants aujourd'hui considèrent que la folie est un signe de sainteté en le nommant « al majdhôub » : ensorcelé. Ils ont raison,**

mais ils le sont loin de la guidée ! Plus une personne est démente, et commet des actes qu'une conscience normale réprouverait sans problème, plus on considère sa sainteté élevée, et il peut gérer certaines choses dans le Royaume d'Allah, ce qui est totalement absurde ! » (Rûh Al Ma`ânî/ 9/202)

7. Le plus grand des prodiges est la droiture dans l'enseignement du Prophète ﷺ

La plus grande grâce dans cette vie est d'atteindre la piété et la droiture dans la foi, de vivre en suivant la voie du Prophète ﷺ, pour acquérir la voie de la servitude et vivre comme un servant pieux et bon qui craint Allah tout en espérant qu'Allah le place parmi les pieux.

Le Prophète ﷺ invoquait souvent : « **Ô Celui qui retourne les cœurs, affermis mon cœur sur Ta religion** » (Ahmad/26721 et al-Tirmidhî/3522).

De même, le Prophète Yoûsouf (Joseph) invoqua en ces termes à la fin de son histoire : « *Ô mon Seigneur, Tu m'as donné du pouvoir et m'as enseigné l'interprétation des rêves. [C'est Toi Le] Créateur des cieux et de la terre, Tu es mon patron, ici-bas et dans l'au-delà. Fais-moi mourir en parfaite soumission et fait moi rejoindre les vertueux.* » (Sourate Yoûsouf, verset 101)

Annexe n°2

Le savoir de l'invisible n'appartient qu'à Allah, et avertissement contre les pratiques divinatoires sous le nom d'istikhâra (consultation divine)

Notre croyance est que seul Allah connaît l'invisible et nul autre que Lui ne le connaît, comme le dit le Très-Haut : « Dis : « *Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah". Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités !* » (Sourate An-Naml, verset 65)

Parmi les maladies de l'époque, la volonté d'explorer le futur

Parmi les maladies de notre époque, nombreux sont ceux qui tentent d'explorer l'invisible à propos d'événements futurs, cherchant des réponses à des sujets :

- Comme la compatibilité entre un fiancé et sa fiancée ou non, la réussite d'un projet ou non dans le commerce, entreprise, industrie...
- Les causes invisibles de conflits conjugaux, des maladies inexpliquées, ou encore la localisation d'un objet perdu ou volé, ou qui est le voleur.
- La cause du retard du mariage des filles.

Tout cela se fait par diverses formes de pratiques divinatoires auprès de ces charlatans.

La divination sous couvert d'istikhâra

On observe aujourd'hui des hommes et des femmes en terres musulmanes qui prétendent accéder à la connaissance de l'invisible. Ces individus reçoivent des gens qui sollicitent leur aide pour connaître des réponses à des questions cachées, et ils utilisent des pratiques divinatoires, appelant cela des « istikhâra » pour tromper les gens.

Parmi leurs méthodes : ils affirment connaître l'invisible par le biais de rêves, bien que les rêves, en dehors de ceux des prophètes, ne peuvent servir de fondement ni en religion ni dans le domaine matériel. De plus, l'invisible n'est connu que d'Allah.

Quiconque annonce des événements invisibles en s'appuyant sur des rêves ou autres pratiques divinatoires n'est que dans le mensonge, et celui-ci est un devin.

Ils peuvent aussi ouvrir le Coran pour y chercher des présages, prétendant que cela leur révèle des vérités cachées, ou encore pratiquer ce qu'ils appellent « le dépôt d'un objet » – en gardant un objet personnel d'une personne pour ensuite prétendre pouvoir lui révéler ce qui est caché.

Quiconque consulte ces individus pour des révélations invisibles commet un grand péché et agit comme les mécréants. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui consulte un devin, sa prière ne sera pas acceptée pendant quarante nuits.** » (Muslim/2230)

Il ﷺ dit également : « **Celui qui se rend auprès d'un voyant ou d'un devin, puis affirme leurs véracités, aura certes mécru en ce qui a été révélé à Mohammed !** » (Ahmad/9532)

L'imam Al Khattâbî dit : « La différence entre un devin (al `arrâf) et voyant (al kâhin), c'est que le voyant prétend obtenir des informations à travers les astres au sujet de l'avenir et connaître les secrets, alors que le devin lui, prétend connaître les éléments perdus, les lieux où ils se trouvent... »

Les savants disent : « Il a interdit d'aller voir les voyants car ils parlent au sujet de l'invisible, et il se peut qu'un élément qu'ils prédisent coïncide avec ce qui se passe et provoque donc une ambiguïté chez l'humain, et parce qu'ils mélangent aussi beaucoup de choses avec la religion. Les hadiths authentiques sont clairs quant à l'interdiction de les consulter et d'affirmer leurs véracités. Il est également interdit par consensus de leurs données des souvenirs ou autres. » (Voir le commentaire de Nawawî sur l'authentique de Muslim 5/22)

La véritable consultation divine « istikhâra »

L'istikhâra consiste pour le serviteur à demander à Allah de choisir ce qui est le meilleur pour lui, et qu'Il lui facilite l'accès à cela. En effet Il est le seul à connaître l'invisible et en a le Pouvoir. L'istikhâra n'a pas d'autre sens. Les compagnons du Prophète ﷺ ne connaissaient que cette forme d'istikhâra. La compréhension des gens s'est donc altérée à ce sujet et leur but s'est tourné vers l'accès à l'invisible, ce qui a conduit à la prolifération de ces voyants, au nom de cette consultation divine !

Le Prophète ﷺ a précisé la méthode d'istikhâra : « **Quand l'un d'entre vous est préoccupé par une décision, qu'il prie deux unités de prière en dehors des prières obligatoires, puis qu'il dise : « Seigneur Allah ! Je Te demande de m'orienter par Ta Science vers le bon choix, je Te demande de m'assister par Ton Pouvoir et je Te demande de Ton immense Grâce, car en vérité, Tu as le pouvoir et je ne l'ai pas, et Tu sais et je ne sais**

pas. Tu es certes Le Grand connaisseur des choses cachées. Seigneur Allah ! Si Tu sais que cette affaire est bonne pour moi dans ma religion, en ce bas monde, dans mes moyens de subsistance et dans les conséquences de mon devenir, (ou il a dit : aussi bien dans l'immédiat que dans le futur) destine-la pour moi, facilite-moi sa réalisation et bénis-la pour moi. Mais si Tu sais que cette affaire-ci est mauvaise pour moi dans ma religion, en ce bas monde, dans mes moyens de subsistance et dans les conséquences de mon devenir (ou il a dit : aussi bien dans l'immédiat que dans le futur), alors éloigne-la de moi et éloigne-moi d'elle, et détermine le Bien pour moi où qu'il se trouve, puis agréé-le de ma part ! Il doit citer l'affaire en question par son nom. » (Al-Bukhari/1109)

Voici donc la consultation divine authentique selon la tradition prophétique. Celui qui désire consulter, qu'il effectue 2 unités de prières, puis invoque par cette invocation. Sa consultation sera alors complète.

Ainsi, le musulman et la musulmane doivent éviter ceux qui prétendent connaître l'invisible et de se méfier des charlatans qui utilisent des versets du Coran pour masquer leurs pratiques divinatoires.

Annexe n°3

Sur l'avertissement de déclarer un musulman mécréant

Les kharijites sont parmi les épreuves les plus terribles de notre époque, revivifié par certains des enfants de cette communauté. Ils déclarent les musulmans mécréants, s'appuyant sur des ambiguïtés qui se sont formées dans leur esprit et sur des désirs qui ont envahi leurs cœurs et supplanté leur raison.

Les gens de la vérité ne déclarent pas un musulman mécréant sauf si une preuve certaine démontre son infidélité. Ils éclairent leur jugement par le savoir et la compréhension de ceux qui les ont précédés et qui sont fermement établis dans la connaissance.

Ils sont également avertis des dangers signalés par le Prophète ﷺ dans plusieurs hadiths, comme celui-ci : « **Si quelqu'un dit à son frère : « Ô mécréant », alors cela retombera sur l'un d'eux. Si ce qu'il a dit est vrai, sinon cela retournera contre lui-même.** » (Al-Bukhârî/5753 et Mouslim/60)

Et un autre hadith où le Prophète ﷺ dit : « **Quiconque traite un croyant d'infidèle est comme s'il l'avait tué.** » (Al-Bukhârî/5700)

Parmi les principes que les gens de la vérité suivent dans cette question :

1. Ne pas déclarer un musulman mécréant pour avoir commis des péchés majeurs, même si ces péchés sont graves et décrits comme de la mécréance dans certains hadiths : « **Insulter un musulman est un acte de perversion et le combattre est une mécréance.** » (Al-Bukhârî/48 et Mouslim/64)

Ces cas de mécréance sont interprétés comme une infidélité de gratitude ou comme une ressemblance avec les caractéristiques des mécréants, car il existe des preuves qui démontrent que cela ne constitue pas une véritable mécréance, comme mentionné dans le verset : « *Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables.* » (Sourate Al-Houjourât, verset 9)

2. Lorsque l'acte d'un musulman peut être interprété comme de la mécréance mais aussi comme autre chose, l'interprétation favorable lui est accordée et son explication

personnelle est acceptée, tant que cela reste possible. On ne doit pas se précipiter à le déclarer mécréant pour un acte qui pourrait avoir d'autres interprétations.

Par exemple, dans le célèbre livre de l'Imam Ach-Châfi`î, « Al Oum », on lui a demandé : « s'il était permis de tuer un musulman qui informe les polythéistes que les musulmans prévoient de les attaquer ou divulguer des informations à leurs sujets, qui prouverait leurs alliances avec eux ? »

Ach-Châfi`î répondit qu'on ne peut tuer un musulman ayant la dignité de l'Islam, sauf s'il a commis un meurtre, ou commis l'adultère ou si la preuve de sa mécréance est évidente. Quant à l'aide apportée aux polythéistes et informations... n'est pas une preuve claire de leurs mécréances.

Puis il mentionna l'histoire du cas de Hâtib ibn Abi Balta`a, qui informa les polythéistes de La Mecque sur les plans de l'armée du Prophète ﷺ, dont Allah révéla à ce sujet : « *Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié,* » (Al Mumtahana, verset 1)

Le Prophète a cru en la véracité de son compagnon qui souhaitait uniquement une aide de Qouraysh pour préserver ses proches présents à la Mecque, et qu'il n'a pas fait cela ayant le doute dans sa religion, et encore moins parce qu'il agréa la mécréance à l'Islam.²⁸

Ach-Châfi`î expliqua également que le jugement envers les gens doit se baser sur leurs actions apparentes : **« Dans tout ce que j'ai exposé, il y a une preuve concernant l'interdiction pour le juge de juger que de la meilleure manière d'une personne en fonction de ces actes apparents, même si l'hypothèse du contraire reste présente. »**

Il conclut en disant : **« que celui qui juge les gens en se basant sur le contraire de ce qu'ils montrent – en se basant sur le fait qu'il pourrait montrer des choses qui ne le**

²⁸ Je ne connais pas un plus grand péché aujourd'hui commis par certains musulmans que d'aider les ennemis de l'Islam dans leurs guerres contre notre communauté dans le monde. Avec cela, il ne nous est pas permis tout autant d'excommunier ceux qui ont trahi Allah, Son Messager ﷺ et la communauté, non pas par clémence de notre part pour ces criminels traites, mais plutôt vis-à-vis de nos propres personnes, car si nous le faisons, nous serons comme eux, des criminels !

Nous évoquons ici ce qu'a rapporté Al Hasan fils d'Ali de son père Ali lorsqu'il fut interrogé sur les khawârij qui le combattaient : « Sont-ils des mécréants ? » il répondit : « de la mécréance ils ont fui », « sont-ils des hypocrites ? », il répondit : « Les hypocrites n'évoquent Allah que peu de fois, alors que ceux-là l'évoquent abondamment », « que sont-ils alors ? » il répondit : « Un peuple qui a subi une tentation, et qui s'y ont engouffré. » (**Mousannaf d'Abdar-Razzâq/ 10/150**)

J'ai cité dans mon livre originel de la aqidah dont cet ouvrage en est le résumé, des preuves et paroles de savants assez nombreuses à ce sujet, ainsi que des sujets qu'il n'est pas permis d'aborder pour les non connaisseurs.

sont pas forcément comme on le voit, ou autre – est en contradiction avec le Coran et la Sunnah. » (Voir Al Oum 7/250–251, édition dâr al ma`rifah)

3. On n'excommunie pas un musulman qui effectue un acte impliquant son excommunication sauf si toutes les conditions sont réunies et les empêchements sont levés

Nous n'excommunions pas un musulman qui a prononcé une parole de mécréance sous contrainte, ou alors l'a dit sans faire exprès par exemple.

Annexe 4

Les insufflations dont est touché la personne n'est pas à prendre en considération

De nombreuses personnes bienveillantes vivent dans un état difficile de peur et d'anxiété à cause des pensées d'incroyance qui traversent parfois leur esprit de manière choquante. Cela laisse des effets négatifs dans leur vie, accompagnés de soucis liés à la crainte de la perte.

Cette question représente, pour la personne concernée, une source de tristesse et de regret, et elle la considère comme l'une des problématiques les plus délicates. Cependant, lorsqu'elle éclaire son esprit avec la lumière de la connaissance, elle réalise que cette affaire n'est ni si grave ni si insurmontable, et elle devient plus facile à gérer si l'esprit et le cœur sont illuminés par les points scientifiques suivants :

1. **Premièrement** : savoir que de nombreuses personnes ont pu se débarrasser de ce problème avec facilité lorsqu'elles ont compris les aspects scientifiques qui y sont liés et se sont éclairées avec la lumière de la connaissance.
2. **Deuxièmement** : savoir que les obsessions que le musulman ressent ne viennent pas de lui-même, mais qu'elles sont l'œuvre de Satan, dont la plus grande capacité sur l'homme est de susciter des suggestions.
3. **Troisièmement** : savoir que le musulman n'est pas tenu responsable de ces suggestions. Le Messager de Dieu, que la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui, a dit : « **Allah a pardonné à ma communauté ce que leurs âmes se murmurent tant qu'ils ne l'ont pas exprimé ou mis en pratique.** » (Ahmad/9097 ; Al-Bukhârî/6287 ; Muslim/127).
4. **Quatrièmement** : savoir que ces obsessions n'affectent que les personnes de bien, de vertu et de droiture, car Satan cherche à troubler leur paix et à les détourner des aspects importants qui leur sont bénéfiques dans leur vie spirituelle et temporelle. Quant aux personnes de mal et de corruption, Satan ne s'en soucie pas, car elles suivent déjà le chemin qu'il approuve. De même, le voleur expérimenté ne se rapproche pas des maisons des pauvres, mais préfère s'introduire dans les maisons des riches.

D'après Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui), certaines personnes des compagnons du Prophète ﷺ sont venues lui poser des questions : « Nous ressentons en nous-mêmes des choses qu'aucun de nous n'oserait exprimer. » Il répondit : « **Avez-vous vraiment ressenti cela ?** » Ils répondirent : « Oui. » Il dit : « **Cela est une preuve de foi sincère.** » (Ahmad/9692 ; Muslim/132)

Selon Abdallah ibn Mas'oud (qu'Allah soit satisfait de lui), lorsque le Prophète ﷺ fut interrogé sur les obsessions, il répondit : « **C'est une preuve de foi pure.** » (Muslim/133)

L'imam Nawawî a rapporté, dans son commentaire du Sahih Muslim, les propos du Qâdî Iyâd (qu'Allah leur fasse miséricorde) disant que Satan ne suscite des suggestions qu'à ceux qu'il désespère de détourner, et donc il les perturbe par des obsessions, tandis qu'il peut se jouer des mécréants comme il le souhaite, sans se limiter aux suggestions, au contraire il se joue de lui comme il le souhaite. Le hadith signifie que les obsessions sont une preuve de foi sincère, ou qu'elles en sont le signe. (Voir « Charh Sahih Muslim » de Nawawi, 2/154)

La foi pure et sincère est celle qui est exempte de toute impureté.

Conclusion

Ces pages contiennent exclusivement ce qu'il est essentiel pour le musulman de connaître concernant les aspects de la foi. Elles rendent celui qui les étudie clairvoyant dans la religion, et il est de notre devoir de chercher à acquérir cette clairvoyance dans notre religion, à travers nos adorations et nos interactions, afin de faire partie des véritables suiveurs du Prophète d'Allah (paix et salut sur lui).

Nous demandons à Allah de nous compter parmi eux, qu'Il nous rassemble autour du bassin du Prophète (paix et salut sur lui), puis au Paradis. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre maître Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et que toute louange soit à Allah, Seigneur des mondes.²⁹

²⁹ Toutes les louanges sont pour Allah, qui nous a permis d'achever cet ouvrage le 12/11/2024, correspondant au 10 du mois de Joumâdâ Al Oûlâ 1446.

Qu'Allah accepte nos œuvres et celles des musulmans et musulmanes.

Je tiens à adresser des remerciements à ceux qui ont participé de près ou de loin à cette traduction.

Et notre dernière parole est al hamdoulillah, ainsi que les prières et salut sur notre noble messenger Mohammed, ainsi que sa famille, ses compagnons, et tous ceux qui les ont suivis sur la guidée.